



Bulletin Officiel

N°6100 Vendredi 08 Mai 2020

www.cmf.tn

— 25^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUES DU CMF

MESURES EXCEPTIONNELLES RELATIVES AU MARCHÉ FINANCIER EN RELATION AVEC LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS	2-3
TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021	4-5

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2020-1	6-10
ABC TUNISIE 2020-1	11-16
CIL 2020-1	17-20

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BIAT	21-24
UIB	25-28

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

LA GENERALE OBLIG- SICAV	29
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	30
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	31

INFORMATIONS POST AGO-AGE

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION HAYETT - AGO -	32-37
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION HAYETT - AGE -	38-43

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SANADETT SICAV	44
ARABIA SICAV	45

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- SOCIETE NEW BODY LINE
- POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
- MAC EPARGNE ACTIONS SICAV
- LA GENERALE OBLIG- SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

Mesures exceptionnelles relatives au marché financier en relation avec la pandémie de coronavirus

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance du public et des sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'il suit avec vigilance l'évolution du marché financier et qu'il a pris les mesures d'urgence qui concernent la bourse, relatives notamment aux règles exceptionnelles de cotation afin de garantir la continuité des activités de marché et de préserver les intérêts des investisseurs et des émetteurs, applicables à partir du 18 mars 2020.

En outre, le Conseil du Marché Financier entreprend avec les autres autorités de supervision et de contrôle internationales, les mesures drastiques permettant d'endiguer la crise économique due au marasme engendré par la pandémie de coronavirus.

Aussi, le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre des principes de solidarité nationale sacrée, sera à l'écoute des sociétés faisant appel public à l'épargne, pour étudier avec elles toutes sortes de mesures permettant de passer ce cap en garantissant la continuité économique, dans le respect des obligations réglementaires dans ce contexte exceptionnel.

D'autre part et en raison des incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire et ses répercussions économiques, le CMF appelle les commissaires aux comptes, les listings sponsors et toutes les parties concernées, dans le cadre de leurs missions, à prendre en considération la vulnérabilité de certaines sociétés et de mettre en place les dispositions nécessaires permettant d'accompagner lesdites sociétés dans les difficultés éventuelles auxquelles elles sont exposées, dues à cette période d'incertitude.

Par ailleurs, et dans le souci d'information continue du marché, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont appelées, à communiquer au CMF dans les meilleurs délais et dès que possible :

- Suite -

- Les états financiers relatifs à l'exercice comptable 2019, même non audités, dès lors qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance, accompagnés d'une note sur les événements postérieurs à la date de clôture, mentionnant l'impact éventuel de la pandémie COVID 19, sur l'activité et la situation financière de la société, tel que prévu par la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture,
- L'état d'avancement de l'audit des états financiers,
- Les éventuelles intentions de distribution des dividendes,
- La date de l'assemblée générale fixée par le conseil,

Il reste entendu, que les sociétés demeurent dans l'obligation de communiquer au CMF, les états financiers aussitôt audités par les commissaires aux comptes et ce dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

(*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **29/03/2019** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire «**TLF 2019-2**» d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 9,00% brut l'an au minimum et 13,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit : 11,60% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans.

Par ailleurs, et dans la mesure où l'émission de l'emprunt «**TLF 2019-2**» a été reportée en 2020, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais «**TLF 2020-1**».

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» est d'un montant de 15 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «**TLF 2020-1**» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/05/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11/06/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2020 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 60 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 15 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 159 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2020-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/05/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêt :

Les obligations «**TLF 2020-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de 11,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2025**

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/05/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,60%** l'an.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,784% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,534%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» sont émises sur une durée de **5 ans** ;

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

- Suite -

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,615 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **18/02/2020**.

Notation de la société :

En date du **8 Octobre 2019**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**TLF 2020-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «**TLF 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt «**TLF 2020-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2020-1 » visée par le CMF en date du 26 février 2020 sous le n°20/1035 et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 03/12/2019 sous le n°19-009, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunisie Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «ABC TUNISIE 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **30/04/2019** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 40 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/12/2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 25 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêt qui varient entre :

- TMM+2,50% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum pour le taux variable ;
- 10,00% brut l'an au minimum et 12,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 25 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,00% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,50% brut l'an et/ou TMM+3,25% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant :**

L'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars susceptible d'être porté à 25 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 250 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2020** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22/06/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (25 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/04/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

C'est ainsi que la banque envisage durant la période 2019-2023 le recours au marché financier avec une émission obligataire annuelle de l'ordre de 20 MDT. Par ailleurs, la banque a obtenu l'accord d'ABC International Bank (Filiale du groupe Bank ABC) pour un crédit de 50 MEUR remboursable sur 5 ans.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « ABC TUNISIE 2020-1 »
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur à cet emprunt recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/06/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22/06/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

-Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

-Taux fixe : Taux annuel brut de 11,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce:**

-Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

-Taux fixe : Taux annuel brut de 11,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

Intérêts :

Les intérêts sont payés à terme échu le **22 juin** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **22/06/2025** pour la catégorie A et pour le **22/06/2027** pour la catégorie B.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22/06/2025** pour la catégorie A et le **22/06/2027** pour la catégorie B.

- Suite -

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 juin** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **22/06/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **22/06/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22/06/2023**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 11,00% l'an pour la catégorie A et de 11,50% l'an pour la catégorie B.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,831% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,581% pour la catégorie A et de 11,081% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la catégorie A et de 3,25% pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- 3 ans pour la catégorie A
- 5 ans pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations est de :

- 2,632 années pour la catégorie A
- 4,003 années pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

- Suite -

Notation de la banque:

Dans sa lettre de notation du 06/01/2020, Fitch Ratings a confirmé :

- la note nationale à long terme attribuée à ABC Tunisie à AA+ (tun) avec perspective stable et;
- sa note à court terme à F1+ (tun).

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note AA+ (tun) à l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1» en date du 21/02/2020.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées par Tunisie Valeurs lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe un emprunt obligataire émis par ABC TUNISIE coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du **26/03/2020** sous le numéro **20-1039**, du document de référence « Bank ABC TUNISIE 2020 » enregistré par le CMF en date du 10/03/2020 sous le n°20-001, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 TunisMahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2020/1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **30 avril 2019** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2019, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **17 mars 2020** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de dix (10) Millions de dinars susceptible d'être porté à quinze (15) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2020/1 » comme suit :

- ✓ Montant : 10 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 15 Millions de Dinars ;
- ✓ Durée : 5 ans ;
- ✓ Taux fixe : 10,5% brut l'an ;
- ✓ Remboursement : semestriel constant, avec option de remboursement anticipé effectué à l'initiative du souscripteur.

But de l'émission : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2020, des mises en force qui s'élèvent à 320 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

Dénomination de l'emprunt : « CIL 2020/1 ».

Montant : 10.000.000 DT susceptible d'être porté à 15.000.000 DT.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2020/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de **10,5%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,50%** l'an.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « CIL 2020/1 » seront émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **2,75 ans**.

Duration : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,377 années**.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10 avril 2020** et clôturées au plus tard le **5 juin 2020**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (15.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **5 juin 2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **8 juillet 2020**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **5 juin 2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée au **5 juin 2020**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 dinars par obligation, soit le un dixième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera dès le premier semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le **5 juin 2025**.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le **5 juin** et le **5 décembre** de chaque année à partir du **5 décembre 2020**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **5 décembre 2020**.

Un remboursement anticipé est autorisé au souscripteur à partir du premier semestre avec obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing avant la date d'échéance de 60 jours et ce, par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Clause de remboursement anticipé : Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré du souscripteur à la valeur nominale restant due à l'une des dates de l'échéancier semestriel augmentée des intérêts courus avec l'obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing 60 jours avant la date d'échéance par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10 avril 2020** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en Bourse, 10 Rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2020/1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB- (tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **19 mars 2020**.

Cotation en Bourse : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2020/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage, dès la clôture de l'emprunt « CIL 2020/1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le **N° 20/1040** en date du **26 mars 2020**, du document de référence « CIL 2019 » enregistré par le CMF en date du **16 octobre 2019** sous le **N° 19/007**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL au 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 – Tunis, de la CGI, intermédiaire en Bourse au 10 Rue Pierre de Coubertin – 1001 –Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE
SIEGE SOCIAL : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS

La BIAT publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2020.

(En dinars)

LIBELLES	PREMIER TRIMESTRE 2020	PREMIER TRIMESTRE 2019	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2020 AU 31/03/2020	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2019 AU 31/03/2019	31/12/2019
1- Produits d'exploitation bancaires	370 744 906,766	364 202 455,784	370 744 906,766	364 202 455,784	1 515 838 566,205
* Intérêts	254 962 847,544	262 792 629,663	254 962 847,544	262 792 629,663	1 093 784 184,243
* Commissions en produits	53 160 869,734	47 097 832,789	53 160 869,734	47 097 832,789	201 639 977,776
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	62 621 189,488	54 311 993,332	62 621 189,488	54 311 993,332	220 414 404,186
2- Charges d'exploitation bancaires	128 763 663,205	138 347 465,690	128 763 663,205	138 347 465,690	558 949 766,782
* Intérêts encourus	127 790 651,378	137 721 431,916	127 790 651,378	137 721 431,916	555 927 657,436
* Commissions encourues	973 011,827	626 033,774	973 011,827	626 033,774	3 022 109,346
* Autres charges					
3- Produit net bancaire	241 981 243,561	225 854 990,094	241 981 243,561	225 854 990,094	956 888 799,423
4- Autres produits d'exploitation	2 735 469,861	2 683 262,600	2 735 469,861	2 683 262,600	11 567 343,878
5- Charges opératoires, dont:	103 646 636,572	91 479 539,371	103 646 636,572	91 479 539,371	399 393 500,374
* Frais de personnel	56 639 030,604	52 367 183,754	56 639 030,604	52 367 183,754	212 056 761,816
* charges générales d'exploitation	39 399 835,764	31 693 303,493	39 399 835,764	31 693 303,493	152 251 369,137
6- Structure du portefeuille :	-	-	2 377 749 530,331	2 044 163 880,385	2 143 475 321,956
* Portefeuille-titres commercial	-	-	27 490 892,962	43 609 026,171	69 389 712,293
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	2 350 258 637,369	2 000 554 854,214	2 074 085 609,663
7- Encours des crédits nets	-	-	10 541 699 432,488	10 576 229 298,366	10 389 128 734,766
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	12 305 852 616,119	11 435 246 204,277	12 996 823 556,662
* Dépôts à vue	-	-	6 136 533 920,950	5 857 521 850,980	6 243 960 053,574
* Dépôts d'épargne	-	-	2 898 038 024,606	2 692 920 147,407	2 852 837 613,422
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	370 701 879,075	272 724 993,148	213 571 911,007
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	312 833 961,158	210 652 347,466	156 403 557,416
* Ressources spéciales	-	-	57 867 917,917	62 072 645,682	57 168 353,591
10- Capitaux propres	-	-	1 471 681 999,602	1 223 201 977,194	1 471 577 978,222

- Suite -

FAITS SAILLANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2020

La BIAT a clôturé le premier trimestre de l'année 2020 avec les résultats suivants :

Un PNB de 242,0 MD. La formation de ce PNB est ventilée comme suit :

- Une marge en intérêts de 127,2 MD ;
- Une marge sur commissions de 52,2 MD ;
- Des autres revenus de 62,6 MD.

Des charges opératoires de 103,6 MD ;

Des encours de dépôts de 12 306 MD ;

Des encours de crédits nets de 10 542 MD.

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 31/03/2020

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires. Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier trimestre de l'année 2020.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2020 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 31-03-2020 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle numéro 24 que par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-03-2020 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2020 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 31-03-2020.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre 2020. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2020 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de mars 2020. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/03/2020.

- Suite -

4.Présentation des Indicateurs Trimestriels

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre du premier trimestre 2020, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2019 que celles relatives à l'année 2020.

I- JUSTIFICATIONS DES ESTIMATIONS RETENUES

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier trimestre 2020 à 370.745mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 128.764 mD au titre du premier trimestre.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts obligataires, subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

3. La structure du portefeuille Titre commercial et d'investissement

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

4. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des créances rattachées.

Ces encours des crédits sont présentés nets des agios réservés et des provisions constituées.

5. Les encours des dépôts

Ce poste est composé des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

- Suite -

6. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

7. Capitaux propres

Dans l'attente de la tenue de l'AGO des actionnaires qui décidera l'affectation du résultat de l'exercice 2019, les capitaux propres au 31/12/2019 sont présentés avant affectation du résultat.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier trimestre 2019 et du premier trimestre 2020 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.

2020 - AS - 0472

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'Union Internationale de Banques - UIB - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2020.

En milliers de dinars

	Du 01/01/2020 Au 31/03/2020	Du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Au 31/03/2020	Au 31/03/2019	Au 31/12/2019
1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	170 687	164 578	170 687	164 578	703 753
- Intérêts	126 768	121 087	126 768	121 087	524 792
- Commissions en produits	32 818	30 714	32 818	30 714	130 344
- Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement	11 101	12 777	11 101	12 777	48 617
2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	69 231	66 747	69 231	66 747	284 347
- Intérêts encourus	67 800	65 409	67 800	65 409	278 132
- Commissions encourues	1 431	1 338	1 431	1 338	6 215
3 PRODUIT NET BANCAIRE	101 456	97 831	101 456	97 831	419 406
4 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	54	31	54	31	166
5 CHARGES OPERATOIRES	55 001	46 068	55 001	46 068	191 036
- Frais de personnel	36 873	31 878	36 873	31 878	132 064
- Charges générales d'exploitation	15 079	11 586	15 079	11 586	47 590
- Dotations aux amortissements	3 049	2 604	3 049	2 604	11 382
6 STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	-	-	233 317	217 846	251 053
- Portefeuille titres commercial ⁽¹⁾	-	-	47 658	50 216	57 826
- Portefeuille titres d'investissement	-	-	185 659	167 630	193 227
7 ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE	-	-	5 499 405	5 287 623	5 499 172
8 ENCOURS DE DEPOTS	-	-	4 929 700	4 766 165	4 972 335
- Dépôts à vue	-	-	1 548 382	1 476 137	1 540 550
- Dépôts d'épargne	-	-	1 622 474	1 512 941	1 612 333
- Dépôts à Terme, certificats de Dépôts et autres produits financiers	-	-	1 643 463	1 681 072	1 724 821
- Autres Dépôts et avoirs	-	-	115 381	96 015	94 631
9 EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	-	-	399 304	451 300	430 889
10 CAPITAUX PROPRES ⁽²⁾	-	-	623 546	530 524	506 435

(1) Les chiffres arrêtés au 31/03/2019 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

(2) Compte non tenu des Résultats des périodes

COMENTAIRES / INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31 MARS 2020

1- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

Les indicateurs trimestriels de la banque, arrêtés au 31 Mars 2020, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 juin 1999.

1. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des produits

Les intérêts et agios courus et non encore encaissés à la date de l'arrêté sont comptabilisés parmi les produits lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou encore les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31/03/2020, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date du 31/03/2020.

2-2 Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation, des fonds gérés par l'internationale SICAR, des BTA et des Obligations.

Ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. L'encours des titres de participation est présenté net de provisions. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

2-3 Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes libellés en devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

2-4 Justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs

L'abonnement des comptes de charges et de produits a été effectué conformément aux méthodes retenues lors de l'arrêté annuel des états financiers.

Faits marquants

I- Les indicateurs trimestriels de la Banque, arrêtés au 31 mars 2020, font ressortir les tendances ci-après :

- L'encours de dépôts s'est élevé à **4 929,7 MTND** au 31 Mars 2020 vs 4 766,2 MTND une année auparavant. Cette hausse de dépôts de **+3,4 %** – correspondant à **+163,5 MTND** – résulte principalement des dépôts à vue (+72,2 MTND), des dépôts d'épargne (+109,5 MTND), des autres dépôts et avoirs de la clientèle (+19,4 MTND), contre une baisse des dépôts à terme, certificats de dépôt et autres produits financiers (-37,6 MTND).
- L'encours net des crédits à la clientèle a affiché une augmentation de **+4%** au 31 Mars 2020 correspondant à un additionnel de **+211,8 MTND**, pour atteindre un encours de **5 499,4 MTND** vs 5287,6 MTND une année auparavant.
- L'encours des emprunts et ressources spéciales a atteint **399,3 MTND** au 31 Mars 2020 vs 451,3 MTND à fin mars 2019.
- Les produits d'exploitation bancaire, présentés nets des agios réservés, ont affiché une progression de **3,7%** pour atteindre **170,7 MTND** au 31 Mars 2020 vs 164,6 MTND à fin mars 2019.
- La marge d'intérêt a atteint **58,9 MTND** au 31 Mars 2020 vs 55,7 MTND à fin Mars 2019, en progression de **5,7%**.
- La marge sur les commissions a enregistré une progression de **+6,8%** pour atteindre **31,4 MTND** au 31 Mars 2020 vs 29,4 MTND à fin Mars 2019.
- Les revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement ont enregistré une diminution de **-13,1%** pour atteindre **11,1 MTND** au 31 Mars 2020 vs 12,8 MTND à fin mars 2019.
- Le Produit Net Bancaire a progressé de **3,7%** pour atteindre **101,5 MTND** au 31 Mars 2020 vs 97,8 MTND à fin mars 2019.
- Les frais de personnel ont accusé une hausse de **+15,7%** au 31 Mars 2020 pour atteindre **36,9 MTND** vs 31,9 MTND au 31 Mars 2019,
- Les charges opératoires ont évolué de **+19,4%** à fin mars 2020 vs fin mars 2019 en lien avec les frais de personnel et les autres charges d'exploitation,
- Le Résultat Brut d'Exploitation a diminué de **-10,2%** pour atteindre **46,5 MTND** au 31 Mars 2020 vs 51,8 MTND à fin Mars 2019.
- Le coefficient d'exploitation s'est établi à **54,2%** au 31 Mars 2020 vs 47,1% à fin Mars 2019.

II- Face à la crise sanitaire COVID-19 et ses effets, des mesures ont été prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, relatives à la période allant du 1er mars au 30 septembre 2020.

Les échéances en capital et en intérêts de la clientèle des particuliers concernée par les circulaires de la BCT 2020-07 et 2020-08 et par la lettre de la Banque Centrale de Tunisie adressée aux banques et établissements financiers en date du 14 avril 2020, s'élèvent respectivement à 209,173 millions de dinars et 87,475 millions de dinars.

Le mode de traitement comptable des intérêts courus et non encaissés et des intérêts à échoir – pendant la période de grâce- au titre des crédits accordés aux particuliers et concernés par les opérations de report, fera l'objet d'une décision lors de la prochaine réunion du conseil d'administration, prévue le 15 mai 2020.

De ce fait et par mesure de prudence, les intérêts- non perçus- sur les crédits aux particuliers ayant un salaire inférieur ou égal à 1000 TND, relatifs au mois de mars 2020 et s'élevant à 7,091 millions de dinars, ne sont pas comptabilisés parmi les produits de la banque à la date de l'arrêté des comptes au 31 mars 2020.

Aussi, l'adaptation de la tarification des services bancaires à la conjoncture actuelle, instituée par la circulaire de la BCT 2020-05, a eu pour effet de réduire les commissions d'un montant de 135 KTND environ au cours de la 2^{ème} quinzaine du mois de mars 2020.

III- *Le premier trimestre 2020 a connu le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la pandémie de COVID-19 avec un impact sur la sécurité et la santé des personnes mais aussi sur l'économie mondiale. Les autorités tunisiennes qui n'écartent pas le scénario d'une récession économique ainsi que le manque de visibilité constituent des facteurs de risques pouvant avoir un impact défavorable sur les activités de la banque et ses résultats. Cette crise sanitaire avec ses conséquences économiques et financières, constitue un évènement significatif qui contraint la Banque à suspendre ses projections. La Banque communiquera au marché les scénarios à retenir en fonction de l'ampleur de la récession et des perspectives de redémarrage de l'économie.*

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

LA GENERALE OBLIG- SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social: 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis

Les actionnaires de **LA GENERALE OBLIG- SICAV** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le **vendredi 29 mai 2020 à douze heures** au siège de la société sis au 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2019 ;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 ;
- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2019 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation des résultats ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(annule et remplace la convocation parue au BO n°6066 du 17/03/2020)

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 3 novembre 1997
Siège Social : 65, Avenue Habib Bourquiba – 1001 Tunis

Les actionnaires de **L'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV** sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le jeudi 28 mai 2020 à 11 heures** dans les locaux de L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, Rue du Lac Turkana – Les Berges du Lac –, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
4. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2019 ;
7. Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;
9. Fixation du montant des jetons de présence ;
10. Pouvoirs.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°19-2008 du 26 août 2008
Siège social : Rue Hédi Noura- 1030 Tunis

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le jeudi 28 mai 2019 à 9h30**, au siège social de la société, sis à la rue Hédi Noura -1030 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31/12/2019;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice;
4. Approbation des conventions réglementées;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2019;
6. Fixation des jetons de présence;
7. Quitus aux administrateurs;
8. Pouvoir pour formalité.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT

Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 avril 2020, la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres

1- Les Résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT, réunie le jeudi 30 avril 2020 à 11h00 au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2019, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve lesdites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions et des responsabilités occupées par Monsieur le Président du conseil, Monsieur le Directeur Général et par Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, Membre du directoire ou du Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs de Messieurs Slaheddine LADJIMI, Younes BOUCHOUCHA et les sociétés COMAR (1er, 2ème et 3ème siège) et AMEN BANK arrivent à échéance lors de la présente assemblée et décide de nommer en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2022 :

- Mr Slaheddine LADJIMI
- Mr Younes BOUCHOUCHA
- COMAR (1er, 2ème et 3ème sièges)
- AMEN BANK

En conséquence, la composition du conseil d'administration sera désormais comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice:
Mme Zeineb GUELLOUZ	2020
Mme Lamia BEN MAHMOUD	2020
Mr. Taoufik CHERIF	2021
La société PGI Holding	2021
Mr. Slaheddine LADJIMI	2022
Mr. Younes BOUCHOUCHA	2022
COMAR (1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} sièges)	2022
AMEN BANK	2022

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

CINQUIEME RESOLUTION

Constatant l'arrivée à échéance du mandat du Cabinet Mounir GRAJA, commissaire aux comptes, lors de la présente assemblée, L'assemblée générale Ordinaire décide de nommer le cabinet LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL – GAC en qualité de commissaire aux comptes, pour une durée de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2022.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION

Constatant qu'un montant de 303 160 dinars, inscrits au passif du bilan au crédit du compte « réserve spéciale d'investissement » rempli désormais les conditions permettant son reclassement, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter ledit montant au compte « Réserve pour toutes éventualités »

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice, s'élevant à **6 580 745,859 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

Résultat Net	6 580 745,859
Réserve légale (5%)	-329 037,293
Bénéfice distribuable	6 251 708,566
Réserve Indisponible pour réinvestissement exonéré	-3 000 000,000
Report à nouveau	3 251 708,566

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence pour l'exercice 2020 à **1500 dinars** par administrateur et par séance.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité permanent d'audit pour l'exercice 2020 à **18 000 dinars**.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité des risques pour l'exercice 2020 à **12 000 dinars**.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

- Suite -

2-Bilan après affectation :

INVENTAIRE ANNEE 2019

ACTIF DU BILAN

A C T I F	NOTES	Exercice 2019		Exercice 2018
		Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net
AC1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		7 739 216,143	4 683 029,318	3 056 186,825
AC14 Acomptes versés		647 319,045		647 319,045
	A1	8 386 535,188	4 683 029,318	3 703 865,870
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines		1 229 983,678	994 228,504	235 755,174
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		38 328,495	37 779,435	59,060
	A1	1 268 312,173	1 032 007,939	236 304,234
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		2 066 619,890	553 678,720	1 512 941,160
AC32 Autres placements financiers				
AC323 Parts dans les entreprises avec liens de participations		9 502 232,270	299 283,020	9 202 949,250
AC324 Bons et Obligations émis par les entreprises avec liens de participations		56 032 530,000		56 032 530,000
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP		11 399 227,337	418 045,793	10 981 181,544
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		160 160 279,400		160 160 279,400
AC334 Autres prêts		5 992 171,833		5 992 171,833
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		34 500 000,000		34 500 000,000
AC336 Autres		1 000,000		1 000,000
	A2	279 654 060,720	1 271 007,533	278 383 053,187
AC4 Placements représentant les PT affectant aux contrats en Unité de Compte				
		54 561,474		54 561,474
		54 561,474	0,000	54 561,474
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler		11 320,187		11 320,187
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		9 786 447,314	224 890,832	9 561 556,482
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel		52 894,708	19 611,189	33 283,519
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		7 597 310,628		7 597 310,628
AC633 Débiteurs divers		73 307,530		73 307,530
	A3	17 521 280,367	244 502,021	17 276 778,346
AC7 Autres éléments d'actifs				
AC71 Avois en Banque, CCP, chèques et caisse		1 468 028,638		1 468 028,638
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisitions reportés		466 510,057		466 510,057
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		10 794 483,603	46 745,326	10 737 738,277
AC733 Autres comptes de régularisation		3 170 668,653		3 170 668,653
AC75 Autres		194 054,560		194 054,560
	A4	16 083 745,511	46 745,326	16 037 000,185
TOTAL ACTIF		322 968 495,453	7 277 292,137	315 691 203,296
				295 627 419,920

- Suite -

INVENTAIRE ANNEE 2019

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	Exercice 2019 Montant Net	Exercice 2018 Montant Net
Capitaux propres			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		15 000 000,000	15 000 000,000
CP2 Réserves et primes liées au capital		12 489 076,376	11 856 879,083
CP4 Autres capitaux propres		4 084 885,923	1 388 045,923
CP5 Résultat reporté		3 251 708,566	0,000
Total capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice		34 825 670,865	28 244 925,006
Passifs			
PA2 Provisions pour autres risques et charges			
PA23 Autres provisions		350 000,000	350 000,000
		350 000,000	350 000,000
PA3 Provisions techniques brutes			
PA320 Provisions d'assurance vie		255 892 771,174	243 442 346,568
PA330 Provision pour sinistres (vie)		11 104 121,295	9 616 932,856
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		3 868 695,144	3 536 293,715
PA350 Provisions pour égalisation		416 651,390	0,000
		271 282 239,003	256 595 573,139
PA4 Provisions techniques de contrats en unité de compte			
		54 559,574	0,000
		54 559,574	0,000
PA6 Autres dettes			
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance			
PA622 Autres		209 183,758	380 741,432
PA63 Autres dettes			
PA632 Personnel		17 348,288	16 418,049
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		5 183 239,412	4 730 892,846
PA634 Créiteurs divers		1 215 156,053	3 109 041,522
	P2	6 624 927,511	8 237 093,849
PA7 Autres passifs			
PA71 Compte de régularisation Passif			
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		2 553 806,343	2 199 827,926
	P3	2 553 806,343	2 199 827,926
Total du passif		280 865 532,431	267 382 494,914
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		315 691 203,296	295 627 419,920

- Suite -

ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRESSUITE A L'AFFECTATION DU RESULTAT 2019										
	Capital	Reserve legale	Prime d'émission	Reserve pour fonds social	Reserve pour toutes éventuelles	Resultat reporté	Reserves soumises à un régime fiscal spécial		Resultat de l'exercice	Total
							Reserve spéciale d'investissement	Reserve pour toutes éventuelles		
Capitaux propres avant affectation	15 000 000,000	1 166 423,148	50 000,000	568 187,521	10 072 268,414	0,000	1 374 315,324	13 730,599	6 580 745,859	34 825 670,865
Affectation resultat 2019		329 037,293				3 251 708,566	3 000 000,000		-6 580 745,859	0,000
Reclassement					303 160,000		-303 160,000			0,000
Capitaux propres après affectation	15 000 000,000	1 495 460,441	50 000,000	568 187,521	10 375 428,414	3 251 708,566	4 071 155,324	13 730,599	0,000	34 825 670,865

2020 - AS - 0477

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGE

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT

Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 avril 2020, la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT publie ci-dessous ses résolutions adoptées:

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation « HAYETT », réunie le 30/04/2020, après avoir eu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la mise en conformité des statuts avec la législation en vigueur décide l'amendement des statuts conformément aux dispositions de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de ce qui précède et afin de mettre en conformité les statuts de la société avec les dispositions de la loi 2019-47 du 29 Mai 2019, l'Assemblée Générale décide d'adopter la modification des articles **9, 23, 26, 28** et **38** et de les remplacer par les dispositions suivantes.

ARTICLE 9 (NOUVEAU) : LIBERATION DES ACTIONS

- 1- Les souscriptions et les versements effectués aux fins de la participation lors de l'augmentation du capital social sont constatés par un certificat délivré par l'établissement auprès duquel les fonds sont déposés, sur présentation des bulletins de souscription.
- 2- La libération du quart de l'augmentation du capital social et, le cas échéant, la totalité de la prime d'émission doit être réalisée dans un délai de six mois à compter de la date d'ouverture des souscriptions. A défaut, la décision d'augmentation de capital social est réputée non écrite.
- 3- Le surplus du montant des actions est payable en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans à compter du jour de la réalisation définitive de l'augmentation de capital aux époques et dans les conditions fixées par le conseil d'administration

- Suite -

4-Les appels de fonds sont portés à la connaissance des actionnaires un mois avant l'époque fixée pour chaque versement, soit par lettre recommandée, soit par avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social.

5-En cas d'apport en nature, un ou plusieurs commissaires aux apports sont désignés à la demande du conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 173 du Code des Sociétés Commerciales.

L'Assemblée extraordinaire délibère sur l'évaluation des apports en nature. Si cette approbation a lieu, elle déclare la réalisation de l'augmentation du capital.

Si l'Assemblée réduit l'évaluation de l'apport en nature l'approbation expresse de l'apporteur est requise.

A défaut, l'augmentation de capital n'est pas réalisée. Les actions d'apport doivent être intégralement libérées dès leur émission.

6-L'Assemblée Générale décidant l'augmentation de capital peut, si elle le juge à propos, prescrire que les nouvelles actions émises doivent être intégralement libérées lors de leur souscription

7-Le conseil d'administration pourra autoriser à toute époque, les actionnaires à libérer par anticipation leurs actions.

8- Si dans le délai fixé lors de l'appel de fonds certaines actions n'ont pas été libérées des sommes exigibles sur leur montant, la société peut, 30 jours après une mise en demeure spéciale et individuelle notifiée à l'actionnaire défaillant par écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit procéder à leur vente en bourse sans autorisation judiciaire et aux risques et périls de l'actionnaire défaillant.

9-A l'expiration du délai fixé par le Conseil d'Administration pour la libération du reliquat du montant des actions souscrites par l'actionnaire, les actions pour lesquelles les versements exigibles n'ont pas été effectués cessent de donner droit à l'accès et au vote dans les assemblées d'actionnaires et sont déduits pour le calcul du quorum.

10- Le droit aux dividendes et le droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital attaché à ces actions sont également suspendus.

11-Après règlement des sommes dues en principal et intérêts, l'actionnaire peut demander le versement des dividendes non prescrits. Toutefois, il ne peut se prévaloir du droit préférentiel de souscription à une augmentation de capital, après expiration du délai fixé pour l'exercice de ce droit.

12- Les stipulations du présent article s'appliquent également au cas de non-paiement des primes d'émission d'actions.

- Suite -

ARTICLE 23 (NOUVEAU) : CONVENTIONS ET OPERATIONS REGLEMENTEES

I. Evitement des conflits d'intérêts

Les dirigeants de la société doivent veiller à éviter tout conflit entre leurs intérêts personnels et ceux de la société et à ce que les termes des opérations qu'ils concluent avec la société soient équitables. Ils doivent déclarer par écrit tout intérêt direct ou indirect qu'ils ont dans les contrats ou opérations conclues avec la société ou demander de le mentionner dans les procès-verbaux du conseil d'administration.

II. Des opérations soumises à autorisation, à approbation et à audit

1. Toute convention conclue directement ou par personne interposée entre la société, d'une part, et le président du conseil d'administration, le directeur général, l'un des directeurs généraux adjoints, l'un des administrateurs, l'un des actionnaires personnes physiques détenant directement ou indirectement une fraction des droits de vote supérieures à dix pour cent, ou la société la contrôlant au sens de l'article 461 du code des sociétés commerciales, d'autre part, est soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration à la lumière d'un rapport spécial des commissaires aux comptes indiquant les impacts financiers et économiques des opérations présentées sur la société.

Les dispositions du précédent paragraphe s'appliquent également aux conventions dans lesquelles les personnes visées ci-dessus sont indirectement intéressées.

Sont également soumises à autorisation préalable les conventions conclues entre la société et une autre société lorsque le président directeur général, le directeur général, l'un des directeurs généraux adjoints ou l'un des administrateurs est associé tenu solidairement des dettes de cette société, gérant, directeur général, administrateur ou, d'une façon générale, dirigeant de cette société.

L'intéressé ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

Les cautions et avals envers les tiers sont également soumis à l'accord préalable du conseil d'administration.

2. Sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration, à l'approbation de l'assemblée générale et à l'audit du commissaire aux comptes, les opérations suivantes :

- La cession des fonds de commerce ou d'un de leurs éléments, ou leur location à un tiers, à moins qu'elles ne constituent l'activité principale exercée par la société ;
- L'emprunt important conclu au profit de la société dont le montant en principal excède un million de dinars ;
- La vente des immeubles ;
- La cession de cinquante pour cent ou plus de la valeur comptable brute des actifs immobilisés de la société.

Le conseil d'administration examine l'autorisation à la lumière d'un rapport spécial dressé par les commissaires aux comptes indiquant les impacts financiers et économiques des opérations présentées sur la société.

- Suite -

3-Chacune des personnes indiquées au paragraphe 1 ci-dessus doit informer le président-directeur général ou le directeur général de toute convention soumise aux dispositions de ce paragraphe et ce, dès qu'il en prend connaissance.

Le président-directeur général ou le directeur général doit informer le ou les commissaires aux comptes de toute convention autorisée et la soumettre à l'approbation de l'assemblée générale.

Le commissaire aux comptes établit un rapport spécial sur ces opérations, au vu duquel l'assemblée générale délibère.

L'intéressé qui a participé à l'opération ou qui y a un intérêt indirect ne peut prendre part au vote. Ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

4-Les conventions approuvées par l'assemblée générale, ainsi que celles qu'elle désapprouve, produisent leurs effets à l'égard des tiers sauf lorsqu'elles sont annulées pour dol. Les conséquences préjudiciables à la société de ces conventions sont mises à la charge de l'intéressé lorsqu'elles ne sont pas autorisées par le conseil d'administration et désapprouvées par l'assemblée générale. Pour les opérations autorisées par le conseil d'administration et désapprouvées par l'assemblée générale, la responsabilité est mise à la charge de l'intéressé et des administrateurs, à moins qu'ils n'établissent qu'ils n'en sont pas responsables.

5-Les obligations et engagements pris par la société elle-même ou par une société qu'elle contrôle au sens de l'article 461 du code des sociétés commerciales, au profit de son président-directeur général, directeur général, l'un de ses directeurs généraux adjoints, ou de l'un de ses administrateurs, concernant les éléments de leur rémunération, les indemnités ou avantages qui leurs sont attribués ou qui leurs sont dus ou auxquels ils pourraient avoir droit au titre de la cessation ou de la modification de leurs fonctions ou suite à la cessation ou la modification de leurs fonctions sont soumis à l'autorisation préalable du conseil d'administration ainsi qu'à l'approbation de l'assemblée générale, sans que l'intéressé ne puisse prendre part aux votes ni que ses actions ne soient prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

L'assemblée générale délibère au vu d'un rapport spécial établi par le commissaire aux comptes après que celui-ci ait été informé par le président-directeur général ou le directeur général des engagements et obligations en matière de rémunération des dirigeants.

Outre la responsabilité de l'intéressé ou du conseil d'administration, les conventions conclues en violation des dispositions ci-dessus peuvent, le cas échéant, être annulées lorsqu'elles causent un préjudice à la société.

III-Des opérations interdites

A l'exception des personnes morales membres du conseil d'administration, il est interdit au président directeur général, au directeur général, aux directeurs généraux adjoints et aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux conjoint, ascendants, descendants et toute personne interposée au profit de l'un d'eux, de contracter sous quelque forme que ce soit, des emprunts avec la société, de se faire consentir par elle une avance, un découvert en compte courant ou autrement, ou d'en recevoir des subventions, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers, sous peine de nullité du contrat.

- Suite -

L'interdiction prévue à l'alinéa précédent s'applique aux représentants permanents des personnes morales membres du conseil d'administration.

A peine de nullité du contrat, il est interdit à tout actionnaire, à son conjoint, ses ascendants ou descendants ou toute personne interposée pour le compte de l'un d'eux, de contracter sous quelque forme que ce soit, des emprunts avec la société, de se faire consentir par elle une avance, un découvert en compte courant ou autrement, ou d'en recevoir des subventions afin de l'utiliser pour la souscription dans les actions de la société.

IV-Des opérations libres

Les dispositions du paragraphe II ci-dessus ne s'appliquent pas aux conventions relatives aux opérations courantes conclues à des conditions normales. Cependant, ces conventions doivent être communiquées par l'intéressé au président du conseil d'administration ou au directeur général. Une liste détaillée de ces conventions est communiquée aux membres du conseil d'administration et au ou aux commissaires aux comptes. Ces opérations sont auditées selon les normes d'audit d'usage.

ART 26 (NOUVEAU) : CONVOCATION DES ASSEMBLEES

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. En cas de nécessité, elle peut être convoquée par :

- 1) Le(s) commissaires aux comptes.
- 2) Un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins trois pour cent du capital social.
- 3) Le liquidateur.
- 4) Les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offre publique de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

L'Assemblée Générale (Ordinaire et Extraordinaire) est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au bulletin officiel du centre National du registre des entreprises dans le délai de vingt-et-un (21) jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

L'avis indiquera la date, le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

ARTICLE 28 (NOUVEAU) : ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est arrêté par le conseil d'administration ou par l'auteur de la convocation.

Il n'y sera porté que les propositions émanant de ce conseil ou de l'auteur de la convocation et celles qui leur auront été communiquées dans les conditions et délais légaux.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins cinq pour cent (5%) du capital social peuvent demander l'inscription de projets supplémentaires de résolutions à l'ordre du jour. Ces projets sont inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale après avoir adressé par le ou les actionnaires précités à la société un écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.

La demande doit être adressée avant la tenue de la première Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale ne peut délibérer sur des questions non inscrites à l'ordre du jour.

- Suite -

ARTICLE 38 (NOUVEAU) : PAIEMENT DES DIVIDENDES

1. La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.
2. Le paiement des dividendes est effectué aux lieux, aux époques et suivant les modalités fixées par l'Assemblée, ou à défaut par le conseil d'administration.
3. Sauf décision unanime des actionnaires présents ou représentés, la mise en paiement des dividendes doit intervenir dans un délai maximum de trois mois de la date de la tenue de l'assemblée générale qui a décidé la distribution. En cas de dépassement de ce délai, les dividendes non distribués génèrent un intérêt commercial au sens de la législation en vigueur.
4. Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans qui suivent l'assemblée générale qui a décidé la distribution sont prescrits.
5. Aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres de la société, sont ou deviendraient à la suite de la distribution des bénéfices inférieurs au montant du capital, majoré des réserves que la loi ou les statuts interdisent la distribution.
6. Le paiement des dividendes sera en outre soumis à toutes législations en vigueur au moment où il sera effectué.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2020 - AS - 0478

AVIS DES SOCIETES

Liste des membres du conseil d'administration**SANADETT SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 1er août 1996
Siège social : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-
Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Youssef KORTOBI	Néant	- Président du conseil d'administration de l'Arab Financial Consultants -Membre du Conseil d'administration de Arabia Sicav
M. Haykel BEN SEDRINE	Gérant de la société Tunisian Shipping Agency – TSA -	Membre du conseil d'administration des sociétés : - Tunisie Trade Net - Tunisian Clinic Alyssa - Arab Financial Consultants - Arabia Sicav
M. Mehdi ZERZERI	Gérant des sociétés Les Grands Moulins de Tunis - GMT/ Les Grands Moulins du Golfe –GMG-	Membre du conseil d'administration des sociétés : - Arabia Sicav - Bitumed - Arab Financial Consultants
M. Hamza KNANI	Consultant auprès de l'Arab Financial Consultants	Membre du conseil d'administration des sociétés : - Arab Financial Consultants - Arabia Sicav
ARAB TUNISIAN BANK - ATB -	Banque	Membre du conseil d'administration des sociétés : -Arab Tunisian Development -Arab Tunisian Invest -Arab Financial Consultants -Arab Tunisian Lease - Arabia Sicav
M. Adly BELLAGHA	Avocat	-Président du Conseil d'administration de la Société SAIDA -Membre du conseil d'administration de l'Arab Financial Consultants
M. Mohamed Abdelhakim SRAIEB	Chef de la Division Etudes Stratégiques à l'Arab Tunisian Bank	-Représentant permanent de l'Arab Tunisian Bank au conseil d'administration de Finacorp Obligataire Sicav
M. Férid Ali BEN BRAHIM (PDG de la SICAV)	Directeur Général de l'Arab Financial Consultants	-Président du Conseil d'administration de Arabia Sicav. -Membre du conseil d'administration de l'Arab Financial Consultants

AVIS DES SOCIETES

Liste des membres du conseil d'administration

ARABIA SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 17 mars 1994
Siège social : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-
Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Youssef KORTOBI	Néant	- Président du conseil d'administration de l'Arab Financial Consultants -Membre du Conseil d'administration de Sanadett Sicav
M. Haykel BEN SEDRINE	Gérant de la société Tunisian Shipping Agency – TSA -	Membre du conseil d'administration des sociétés : - Tunisie Trade Net - Tunisian Clinic Alyssa - Arab Financial Consultants - Sanadett Sicav
M. Mehdi ZERZERI	Gérant des sociétés Les Grands Moulins de Tunis - GMT/ Les Grands Moulins du Golfe –GMG-	Membre du conseil d'administration des sociétés : - Sanadett Sicav - Bitumed - Arab Financial Consultants
M. Hamza KNANI	Consultant auprès de l'Arab Financial Consultants	Membre du conseil d'administration des sociétés : - Arab Financial Consultants - Sanadett Sicav
ARAB TUNISIAN BANK - ATB -	Banque	Membre du conseil d'administration des sociétés : -Arab Tunisian Development -Arab Tunisian Invest -Arab Financial Consultants -Arab Tunisian Lease - Sanadett Sicav
Mme Naziha TILOUCH	Directeur de Zone Tunis-Est à l'Arab Tunisian Bank	Néant
SEFINA SICAF	Société d'investissement (Groupe SETCAR)	Membre du conseil d'administration des sociétés : - Arab Financial Consultants - Gabès Marine Tankers -EXXOIL - Sud Bitume -Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul -SRTGN-
M. Férid Ali BEN BRAHIM (PDG de la SICAV)	Directeur Général de l'Arab Financial Consultants	-Président du Conseil d'administration de sanadett Sicav. -Membre du conseil d'administration de l'Arab Financial Consultants

2020 - AS - 0480

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème}Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188.603	192.358	192.388		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128.808	131.403	131.423		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108.693	110.581	110.596		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	114.417	117.144	117.164		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112.884	114.971	114.990		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108.832	111.751	111.774		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109.304	111.250	111.266		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45.027	45.582	45.587		
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31.415	31.982	31.987		
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105.929	108.205	108.221		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16.707	17.002	17.004		
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121.384	123.041	123.055		
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1.159	1.165	1.165		
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111.984	114.417	114.436		
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11.040	11.224	11.226		
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156.564	160.657	160.689		
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11.084	11.265	11.266		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
18 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1.742	1.778	1.780		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
19 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60.901	61.733	61.740		
20 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129.454	125.834	125.976		
21 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112.135	98.780	99.076		
22 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	101.795	101.815		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
23 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136.744	124.209	124.617		
24 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510.165	481.533	482.627		
25 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128.967	112.757	113.302		
26 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135.741	119.871	120.228		
27 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130.499	124.282	124.579		
28 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112.462	106.501	106.787		
29 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109.116	94.100	94.385		
30 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179.510	164.559	165.906		
31 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96.478	82.206	82.284		
32 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118.731	116.045	116.224		
33 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169.247	143.281	143.826		
34 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144.657	132.805	133.692		
35 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103.478	87.387	87.284		
36 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22.654	19.088	19.202		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
37 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087.476	2059.500	2064.286		
38 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129.316	117.837	115.977		
39 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	165.770	163.368	161.150		
40 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201.273	175.631	171.767		
41 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17.721	15.492	15.215		
42 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2.784	2.592	2.584		
43 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2.466	2.345	2.342		
44 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75.837	63.354	62.109		
45 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1.164	1.031	1.027		
46 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1.226	1.247	1.248		
47 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1.166	1.111	1.104		
48 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1.137	1.046	1.038		
49 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118.999	104.545	102.763		
50 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131.708	125.733	124.852		
51 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133.301	1016.892	1024.029		
52 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11.951	10.347	10.232		
53 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10.127	9.022	8.778		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
54 UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93.956	78.119	78.226		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5.271	109.695	106.313	106.326
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4.302	102.952	104.202	104.213
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5.018	106.235	108.241	108.256
58 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4.854	104.788	106.918	106.934
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GREE	07/05/07	11/04/19	5.505	106.654	109.165	109.185

60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4.502	108.650	110.891	110.909
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5.365	106.238	108.287	108.303
62	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5.033	103.341	100.249	100.263
63	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3.620	103.510	104.666	104.673
64	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6.190	107.338	103.604	103.621
65	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5.496	109.277	111.846	111.866
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4.274	105.949	107.415	107.427
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3.543	104.849	106.271	106.283
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4.574	104.910	106.903	106.919
69	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4.425	105.102	106.653	106.666
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5.520	104.538	106.697	106.718
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3.847	106.500	108.056	108.068
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5.274	104.751	106.960	106.976
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4.859	104.017	106.114	106.125
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3.952	106.872	108.468	108.481
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4.014	103.322	104.801	104.813
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3.763	105.166	107.663	107.676
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5.028	105.649	107.994	108.012
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4.461	106.572	108.715	108.731
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	110.621	114.558	114.695
SICAV MIXTES								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1.398	62.748	55.258	55.546
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1.420	96.337	83.667	83.987
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0.761	18.466	17.538	17.586
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9.117	302.994	285.252	286.655
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33.007	2323.978	2010.888	2022.345
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2.973	74.850	71.711	71.984
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2.618	57.242	57.690	57.718
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0.737	113.302	101.929	102.126
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0.323	11.494	10.464	10.478
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0.289	13.700	11.446	11.521
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0.297	16.225	13.297	13.379
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0.153	13.957	11.886	11.962
92	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4.830	154.051	153.247	153.262
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0.070	9.038	7.270	7.311
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4.764	116.092	101.735	105.551
95	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0.605	89.378	76.765	77.827
96	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0.599	93.397	78.597	79.642
97	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3.717	98.086	100.038	100.081
98	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1.830	98.741	78.757	79.081
99	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1.178	92.975	89.194	89.686
100	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9.984	8.111	8.181
101	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1.356	96.139	83.292	83.850
102	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3.510	153.406	126.995	127.469
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0.963	105.212	87.258	85.706
104	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2.626	114.873	109.614	109.435
105	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0.833	120.725	107.647	107.408
106	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5.084	191.573	166.872	163.449
107	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5.473	179.797	165.431	163.244
108	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6.417	161.038	153.263	152.371
109	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	23.160	19.506	19.091
110	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144.945	118.261	114.302
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1.737	138.623	131.915	132.346
112	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80.346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
113	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13.765	1037.520	990.746	986.819
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101.823	5860.990	5223.213	5111.071
115	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110.305	5281.119	4539.101	4710.410
116	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1.883	90.737	80.817	80.076
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5065.783	4570.646	4426.100
118	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0.143	9.947	9.293	8.944
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3.829	120.893	108.439	110.609
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293.487	11 311.257	9628.692	9376.292

* FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arije El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecky, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE NEW BODY LINE

SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE -5199 MAHDIA- TUNISIE

La Société New Body Line- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Rachid NACHI.

BILAN
Exercice clos au 31/12/2019
(exprimé en dinars tunisiens)
ACTIFS

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
ACTIFS IMMOBILISES			
Immobilisations Incorporelles	AC1	185 830	185 830
Amortissements	AC2	-181 830	-179 830
Immobilisations Corporelles	AC3	4 803 351	4 688 308
Amortissements	AC4	-3 285 889	-2 993 650
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		1 521 462	1 700 658
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		0	0
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		1 521 462	1 700 658
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	AC5	1 790 446	1 633 580
provision	AC6	-8 371	-100 386
Clients et comptes rattachés	AC7	1 227 528	1 721 503
Provisions	AC8	0	-0
Autres actifs courants	AC9	107 932	247 541
Provisions	AC10	-13 700	-13 700
Placements et autres actifs financiers	AC11	1 923 196	4 272 390
Provisions	AC12	0	-0
Liquidités et équivalent de liquidités	AC13	6 057 138	5 079 748
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		11 084 169	12 840 676
TOTAL DES ACTIFS		12 605 631	14 541 334

Bilan
Exercice clos au 31/12/2019
(exprimé en dinars tunisiens)
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social	CP01	4 250 400	4 250 400
Autres capitaux propres	CP02	116 908	151 882
Réserves	CP03	1 847 329	1 629 367
Prime d'émission	CP04	4 720 600	4 720 600
Avoir des Actionnaires	CP05	-428 013	-436 089
Autres compléments d'apport	CP06	36 652	35 923
Résultats reportés	CP07	47 700	26 272
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		10 591 576	10 378 355
Résultat de l'exercice	CP08	1 337 733	2 741 929
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		11 929 309	13 120 284
<u>PASSIFS</u>			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts		0	0
provision		0	0
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		0	0
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	P01	240 790	597 471
Autres passifs courants	P02	435 532	823 579
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		676 322	1 421 050
TOTAL DES PASSIFS		676 322	1 421 050
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		12 605 631	14 541 334

ETAT DE RÉSULTAT
Exercice clos au 31/12/2019
(exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation			
Revenus	R01	5 783 644	6 711 598
Autres produits d'exploitation	R02	64 658	62 389
Total produits d'exploitation		5 848 302	6 773 987
Charges d'exploitation			
Variations stocks produits finis & encours	R03	-8 640	-94 732
Achats d'approvisionnements consommés	R04	1 691 425	2 293 427
Charges de personnel	R05	1 568 712	1 551 997
Dotations aux amortissements et aux provisions	R06	152 225	346 768
Autres charges d'exploitation	R07	696 204	760 118
Total charges d'exploitation		4 099 926	4 857 578
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 748 376	1 916 409
Charges financières nettes	R08	-520 690	654 004
Autres pertes ordinaires		-320	-197
Produit financiers	R09	455 880	557 511
Autres gains ordinaires		1 065	12 956
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		1 684 311	3 140 683
Impôt sur les bénéfices	R10	-346 578	-398 754
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		1 337 733	2 741 929
Eléments extraordinaires		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 337 733	2 741 929
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		0	0
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		1 337 733	2 741 929

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Exercice clos au 31/12/2019

(exprimé en dinars tunisiens)

	31/12/2019	31/12/2018
RESULTAT NET	1 337 733	2 741 929
Ajustements	-25 527	-741 616
Amortissements & provisions	152 225	334 048
Variation des stocks	-156 866	-229 158
Variation des clients et autres créances	633 584	-391 645
Variation des fournisseurs et autres dettes	-694 727	12 995
Quote part subvention d'investissement	-34 974	-24 898
Dividendes non réglés	82 862	-83 215
Retrait- Subventions d'investissement non encore encaissé	0	47 410
Retrait- Subventions d'investissement encaissé	-7 631	0
Retrait- Fournisseurs d'immobilisation non encore payé	0	-407 153
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	1 312 206	2 000 313
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations Corp. et Inc.	-115 044	-89 772
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	2 349 194	3 409 350
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	2 234 150	3 319 578
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions	-2 585 402	-1 590 673
Encaissement subvention d'investissement	7 631	0
Encaissement lié au rachat des actions	8 805	0
Décaissement lié au rachat des actions	-0	-163 454
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-2 568 966	-1 754 127
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité	0	0
VARIATION DE TRESORERIE	977 390	3 565 764
TRESORERIE DEBUT EXERCICE	5 079 748	1 513 984
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	6 057 138	5 079 748

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTES AU 31/12/2019

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET REFERENTIEL COMPTABLE :

La société «New Body Line SA » est une société anonyme faisant appel public à l'épargne au capital de 4 250 400 DT. Elle a été créée en novembre 2000. Elle a pour objet la conception, le développement, le tricotage, la confection et la commercialisation de tout genre de vêtements. Les états financiers de la société «New Body Line SA » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 31 décembre 1996 portant approbation des normes comptables.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de la Société « New Body Line SA » sont élaborés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Unité monétaire :

Les états financiers de la société «New Body Line SA » ont été arrêtés en Dinars Tunisiens.

Les immobilisations et amortissements :

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent au niveau des actifs non courants pour leurs coûts d'acquisition et sont amorties sur leurs durées d'utilité estimées selon le mode linéaire. Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 dinars, sont amortis intégralement. Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Famille d'immobilisation	Taux
Logiciels	33%
Matériel industriel principal et auxiliaire	10%
Outillages industriels	20%
Installations générales, agencements et aménagements	10%
Matériels informatiques acquis avant novembre 2003	15%
Matériels informatiques acquis après novembre 2003	33%
Mobiliers et matériels de bureaux	10%
Autres mobiliers	10%

La valorisation des stocks :

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode FIFO. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui est déterminé sur la base de coût standard. En effet, le coût global standard des stocks ne s'écarte pas de manière significative du coût global réel des stocks, de l'exercice.
- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût standard. Ce cout est déterminé en appliquant un pourcentage, traduisant le degré d'avancement dans le cycle de production.

Evaluation des placements à l'inventaire :

A la date de clôture, Les titres cotés très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat.

Réalisation des revenus et rattachement des charges :

Les revenus sont comptabilisés au moment de leur réalisation. Les charges qui ont concouru à la réalisation de ces revenus sont rattachées à l'exercice de constatation des revenus correspondants. **Comptabilisations des opérations en monnaies étrangères :**

La société ne dispose pas d'éléments monétaires à long terme détenus en monnaies étrangères. De ce fait aucun flux n'est inscrit en écart de conversion au bilan. Pour les autres éléments monétaires libellés en monnaies étrangères :

- Les créances clients ainsi que les comptes de trésoreries sont convertis au taux de clôture à la fin de l'exercice.

- les passifs libellés en monnaies étrangères n'ayant de couverture de change sont convertis au taux de clôture à la fin de l'exercice.

Comptabilité d'engagements :

Les effets des transactions et autres événements sont pris en compte en comptabilité dès qu'ils se produisent et non pas au moment des encaissements ou des paiements.

L'impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles prévus par le code des avantages fiscaux pour le régime totalement exportateur. La méthode de constatation de la charge d'impôt sur les sociétés est celle de l'impôt exigible.

3. Evénements postérieurs à la clôture :

Les états financiers de la société ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation. Les activités ont commencés à être affectées par le Covid-19 au premier trimestre 2020 et la société s'attend à un impact sur les états financiers 2020.

A la date d'arrêté des états financiers 2019 de la société par le Conseil d'Administration, la Direction n'a pas connaissance des incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

4. Notes d'informations relatives aux principaux éléments des états financiers :

ACTIFS

AC01 & AC02 & AC03 & AC04 : Immobilisations Incorporelles & corporelles :

Le solde net des immobilisations corporelles et incorporelles totalise au 31 décembre 2019 un montant de 1 521 462 DT contre 1 700 658DT au 31 décembre 2018. Ces comptes se détaillent comme suit :

Libellé	Valeurs Brutes au 31/12/2018	Acquisition	Cession Reclassement	Valeurs Brutes au 31/12/2019	Amorti. antérieurs	Amorti. / Cessions	Dotations de l'exercice	Amorti. cumulées	VCN au 31/12/2019
<u>Immobilisations incorporelles</u>									
* Logiciel	40 235	0	0	40 235	34 235	0	2 000	36 235	4 000
* Site Web	5 000	0	0	5 000	5 000	0	0	5 000	0
* Concessions de marques, brevets et licences	140 595	0	0	140 595	140 595	0	0	140 595	0
<u>Sous-totaux 1</u>	185 830	0	0	185 830	179 830	0	2 000	181 830	4 000
<u>Immobilisations corporelles</u>									
* AAI construction	374 490	0	0	374 490	133 346	0	36 887	170 233	204 257
* Matériel industriel principal	2 819 218	111 071	139 425	3 069 714	2 097 035	0	193 661	2 290 696	779 018
* Matériel industriel auxiliaire	423 940	0	0	423 940	287 766	0	32 617	320 383	103 557
* Matériel laboratoire	40 958	0	0	40 958	18 539	0	4 095	22 634	18 324
* Outillages industriels	3 539	0	0	3 539	3 539	0	0	3 539	0
* Matériel de transport	32 547	0	0	32 547	32 547	0	0	32 547	0
* AAI Divers	393 160	0	0	393 160	335 980	0	17 322	353 302	39 858
* MMB	105 384	3 972	0	109 356	84 898	0	7 657	92 555	16 801
* Immobilisation en cours	495 072	0	-139 425	355 647	0	0	0	0	355 647
<u>Sous-totaux 2</u>	4 688 308	115 043	0	4 803 351	2 993 650	0	292 239	3 285 889	1 517 462
Totaux	4 874 138	115 043	0	4 989 182	3 173 481	0	294 239	3 467 720	1 521 462

AC05 & AC06 : Stocks :

Le solde des comptes stocks s'élève à 1 782 075 DT au 31 décembre 2019 contre 1 533 194DT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Libelle	31/12/2019	31/12/2018
Matières premières atelier tricotage	569 534	568 397
Matières premières atelier finissage	151 008	146 667
Matières premières atelier teinture	66 940	61 250
Produits intermédiaires	402 020	306 748
Produits Finis	51 081	74 802
Produits Finis pour marche local	49 191	67 851
Matières pièces de rechange	483 930	346 872
Stock en transit CESAR	16 742	60 993
Total	1 790 446	1 633 580
Moins : Provisions sur stock	-8 371	-100 386
Solde net	1 782 075	1 533 194

AC07 & AC08 : Clients et comptes rattachés :

Le solde net des comptes clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2019 à 1 227 528DT contre 1 721 503 DT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Libelle	31/12/2019	31/12/2018
Clients locaux	99 968	82 002
Clients, étrangers	1 127 560	1 639 501
Total	1 227 528	1 721 503
Moins : Provisions sur créances clients	-0	-0
Solde net	1 227 528	1 721 503

AC09 & AC10 : Autres actifs courants :

Le solde net des autres actifs courants s'élève à 94 232 DT au 31 décembre 2019 contre 233 841 DT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Libelle	31/12/2019	31/12/2018
Frs- Avance & Acompte	30 949	24 021
Personnel-Avance & acompte	1 400	0
Charges constatées d'avance	8 316	4 733
Produits à recevoir	16 930	169 262
Crédit de TVA à reporter	10 558	2 115
Subvention à recevoir	39 779	47 410
Total Brut	107 932	247 541
Provision pour dép autres comptes débiteurs	-13 700	-13 700
Total Net	94 232	233 841

AC11 & AC12 : Placements et actifs financiers :

Le solde net des placements et actifs financiers s'élève à 1 923 196 DT au 31 décembre 2019 contre un solde de 4 272 390 DT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Libelle	31/12/2019	31/12/2018
Billet de trésorerie	1 900 000	1 000 000
Titres SICAV EL HIFADTH	23 196	22 390
Autres placements courants	0	3 250 000
Total Brut	1 923 196	4 272 390
Provision	-0	-0
Total Net	1 923 196	4 272 390

AC13 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités s'élève à 6 057 138 DT au 31 décembre 2019 contre 5 079 748 DT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Libelle	31/12/2019	31/12/2018
UBCI Dinars	698	2 344
UBCI 2 Dinars	440	3 352
UBCI EURO	30	10 691
TSI	15 683	12 915
BIAT Dinars	350	4 607
BIAT Euro	40 851	2 740
AMEN BANK Dinars	27 168	65 872
AMEN BANK Euros	5 971 415	4 976 499
CAISSE	503	728
Total	6 057 138	5 079 748

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

CP01 & CP02 & CP03 & CP04 & CP05 & CP06 & CP07 & CP 08 : Capitaux propres :

Au 31 décembre 2019, les capitaux propres avant résultat de l'exercice présentent un solde de 11 929 309 DT. Ils se détaillent comme suit :

	Capital social	Réserves légales	Réserves facultatives	Subvention d'invest.	Prime d'émission	Résultats reportés	Avoir des actionnaires	Autres complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Situation au 31/12/2018	4250400	425 040	1 204 327	151 882	4 720 600	26 272	-436 089	35 923	2 741 929	13 120 284
Affectation du résultat selon PV de l'AGO du 15/05/2019 :										-
Imputation résultat reportés						-26 272			26 272	-
* Réserves légales										-
* Réserves facultatives			217 962						-217 962	-
* Distribution des dividendes									-2 550 239	- 2 550 239
Q.part des sub. d'invest. inscrites en Rt				-34 974						- 34 974
Résultat de l'exercice									1 337 733	1 337 733
Dividende Actions propres						47700				47 700
Opération sur actions propres							8076	729		8 805
Situation au 31/12/2019	4 250 400	425 040	1 422 289	116 908	4 720 600	47700	-428 013	36 652	1 337 733	11 929 309

Résultat par action :

Nombre d'action	Action rachetés	Nombre d'action en circulation	Bénéfice au 31/12/2019	Bénéfice par action 31/12/2019
4 250 400	- 79500	4329900	1 337 733	0,309

P01 : Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde des comptes fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2019 à 240 790 DT contre 597 471DT au 31 décembre 2018, et se détaille comme suit :

Libelle	31/12/2019	31/12/2018
Fournisseurs locaux	27 411	36 528
Fournisseurs étrangers	195 217	535 143
Fournisseurs non encore parvenues	18 162	25 800
Total	240 790	597 471

P02 : Autres passifs courants

Le solde des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2019 à 435 532 DT contre 823 578 DT au 31 décembre 2018, et se détaille comme suit :

Libelle	31/12/2019	31/12/2018
Personnel Rémunérations dues	155 499	144 155
PDG Rémunérations dues	32 121	26 007
Personnel -opposition salaires	171	171
Dettes provisionnées / congés payés	34 830	29 668
R/S à payer	18 704	19 057
Impôt à liquider	11 471	246 346
Autres taxes sur CA (TCL)	318	721
Autres taxes sur CA (Timbre + FODEC)	56	136
CNSS	102 739	92 973
Personnel -autres charges à payer	0	50 000
Dividendes à distribuer	1 179	84 040
Charges à payer	40 023	130 304
Intérêts perçus d'avance	38 421	0
Total	435 532	823 578

ETAT DE RESULTAT

R01 : Revenus :

Les revenus se sont élevés au 31 décembre 2019 à 5 783 644 DT contre 6 711 598 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Libelle	31/12/2019	31/12/2018
Lingerie basique	2 374 459	2 254 661
Lingerie intelligente	3 409 185	4 456 937
Total	5 783 644	6 711 598

R02 : Les autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se sont élevés au 31 décembre 2019 à 64 658 DT contre 62 389 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Libelle	31/12/2019	31/12/2018
Quote part Subv. Inscrite C. Résultat	34 974	24 899
Subvention d'exploitation	29 684	37 490
Total	64 658	62 389

R03 : Variation des stocks PF & PSF:

La variation des stocks est élevée au 31 décembre 2019 à -8 640 DT contre -94 732 DT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Libelle	31/12/2018	31/12/2017
Variations des Encours de Production	- 95 272	-105 433
Variations stock produits finis	86 632	10 701
Total	-8 640	-94 732

R04 : Achats d'approvisionnement consommés :

Les achats d'approvisionnement consommés se sont élevés au 31 décembre 2019 à 1 691 425 DT contre 2 293 427 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Libelle	31/12/2019	31/12/2018
Achat stocké MP tricotage	829 261	1 564 455
Achat stocké MP confection	243 733	154 901
Achat stocké Accessoires emballages	266 434	197 000
Achat stocké MP teinture	131 846	171 653
Carburant	9 503	0
Autres approvisionnements	142 457	136 436
Variations de stocks de marchandises	-148 226	-134 426
Achats non stockées	216 417	203 408
Total	1 691 425	2 293 427

R05 : Charges du personnel :

Les charges du personnel se sont élevées au 31 décembre 2019 à 1 568 712DT contre 1 551 997 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Libelle	31/12/2019	31/12/2018
Salaires et compléments de salaire	1 214 930	1 231 454
Congés payés	78 268	66 505
Charges patronales	221 994	210 059
Autres charges de Personnel	53 520	43 979
SOLDE	1 568 712	1 551 997

R06 : Dotation aux amortissements et aux provisions :

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont élevées au 31 décembre 2019 à 152 225 DT contre 346 768 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Libelle	31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux amortissements	294 239	316 272
Dotations aux provisions pour dépréciation stocks	8 371	30 496
Reprise/ Provision Stock	-100 387	0
Reprise/ provision pour risque et charge	-50 000	0
SOLDE	152 225	346 768

R07 : Les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2019 à 696 204DT contre 760 118DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Libelle	31/12/2019	31/12/2018
Services extérieurs	154 568	152 504
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	85 838	101 354
Personnel extérieur à l'entreprise	240	1 104
Jetons de présence	12 500	12 500
Transport sur achat	1 368	0
Transport sur vente	35 064	27 518
Missions et réception	55 234	132 193
Assistance Commerciale	283 731	264 819
Frais postaux et télécommunication	18 460	16 884
Commissions et frais bancaires	9 458	9 086
Impôt et taxes	33743	39 156
Dons	6 000	3 000
SOLDE	696 204	760 118

R08 : Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se sont élevées au 31 décembre 2019 à 520 690 DT contre -654 004 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Libelle	31/12/2019	31/12/2018
Pertes de changes	569 457	36 895
Gain de changes	-42 175	-686 047
Escompte obtenus	0	1 515
Escompte Accordé	-6 592	-6 367
SOLDE	520 690	-654 004

R09 : Les produits de placement :

Les produits de placements se sont élevés au 31 décembre 2019 à 455 880 DT contre 557 511 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Libelle	31/12/2019	31/12/2018
Revenus de billet de trésorerie	373 021	532 618
Revenus des capitaux mobiliers	83 473	24 920
Moins-value sur placements	-614	-27
SOLDE	455 880	557 511

R10 : Impôts sur les sociétés :

Résultat comptable avant impôt			1 710 883,636
Les réintégrations:			
Perte de change latente 2019		423 938,387	
Gain de change non réalisé 2018		686 046,717	
Timbres de voyage		480,000	
			1 110 465,104
Les déductions			
Gain de change non réalisé 2019		1 512,252	
Perte de change latente 2018		36 895,084	
Plus-value réalisée sur titre SICAV		6 115,615	
Reprise sur provision stock MP		69 538,186	
Reprise sur provision (litige employé)		50 000,000	
			164 061.137
Bénéfice fiscal avant déduction Bénéfice provenant de l'export		2 657 287,603	
Chiffre d'affaire à l'export	5 551 401,966		
Chiffre d'affaire Total	5 783 643,515		
% du chiffre d'affaire provenant de l'export	95,98%		
Bénéfice exceptionnel qui ne doit pas être pris en compte pour la détermination des bénéfices provenant de l'export	450 374,114		
Bénéfice provenant de l'export		2 118 295,128	
Bénéfice provenant des ventes sur le marché local		538 992,475	
Impôt au titre des Bénéfice provenant de l'export			211 829,513
Impôt au titre des Bénéfice provenant des ventes sur le marché local			134 748,119
Minimum d'impôt au titre des bénéfices provenant de l'export			5 551,402
Minimum d'impôt au titre des bénéfices provenant de la vente sur le marché local			1 000
Impôt du			346 577,631
Contribution conjoncturelle			26 572,876

Note sur les parties liées

La société « New Body Line SA » a conclu un contrat de location d'un local utilisé en tant qu'usine avec M. Nessim REJEB, Directeur Générale Adjoint de la société. En 2017, ce contrat a fait l'objet d'un avenant qui prévoit un loyer mensuel brut de 5 000 Dinars avec une augmentation de 5% chaque deux ans. Dans ce cadre, la charge de l'exercice se rapportant à la location de l'usine s'élève à 63 000 Dinars.

Solde Intermédiaire de Gestion

Exercice clos au 31/12/2019

(exprimé en dinars tunisiens)

Produits	2019	2018	Charges	2019	2018	Soldes	2019	2018
Revenus et autres produits d'exploitation	5 783 643	6 711 598	Stockage ou Déstockage de production	0	0			
Production stockée	8 640	94 732						
Total	5 792 283	6 806 330	Total	0	0	Production	5 792 283	6 806 330
Production	5 792 283	6 806 330	Achats consommés	1 691 425	2 293 427	Marge sur coût matières	4 100 858	4 512 903
Marge sur coût matières	4 100 858	4 512 903						
Subvention d'exploitation	29 685	37 490	Autres charges externes	662 462	720 963			
Total	3 408 711	4 550 393	Total	662 462	720 963	Valeur ajoutée brute	3 468 081	3 829 431
Valeur ajoutée brute	3 468 081	3 829 431	Impôts et taxes	33 742	39 156			
			Charges de personnel	1 568 713	1 551 997			
Total	4 130 543	3 829 431	Total	1 599 804	1 591 153	Excédent brut d'exploitation	1 865 627	2 238 277
Excédent brut d'exploitation	1 865 626	2 238 277						
Autres produits ordinaires	1 065	12 956	Autre charges ordinaires	320	197			
Produits financiers	455 880	557 511	Charges financières	520 690	-654 004			
Reprise sur provisions	0	0	Dotations aux amorts. et aux prov.	152 225	346 768			
Quotes-parts sub d'invest insc. au RT	34 974	24 899	Pertes ordinaires	0	0			
Transfert de charges	0	0	Impôts sur le résultat ordinaire	346 578	398 754			
Total	2 357 546	595 367	Total	1 019 813	91 715	Résultat des activités ordinaires	1 071 510	2 741 929
Résultat positifs des activités ordinaires	1 337 733	2 741 929	Résultat négatifs des activités ordinaires	0	0			
Total	1 337 733	2 741 929	Total	0	0	Résultat net après MC	1 030 837	2 741 929

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Messieurs les actionnaires,

I- Rapport d'audit sur les états financiers

1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre,Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « **New Body Line SA** », comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 11 929 309 Dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1 337 733Dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Valorisation des stocks de produits finis et produits semis finis

➤ Risques identifiés :

Les stocks de produits finis et des produits semi finis s'élèvent respectivement à 100 272 Dinars et 402 020 Dinars au 31/12/2019. En l'absence d'une comptabilité analytique permettant la détermination des coûts réels de production des produits finis et produits semi-finis, nous avons considéré que la valorisation de ces stocks constitue un point clés d'audit.

➤ Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés :

Les stocks de produits finis et des produits semi sont valorisés sur la base du coût standard. En effet la direction de la société se réfère au paragraphe 43 de la norme comptable N° 4 relative au Stock qui précise que les coûts de production peuvent être déterminés sur la base du coût standard dans la mesure où le coût global standard des stocks ne s'écarte pas de manière significative du coût global réel des stocks pendant la période considérée. Dans ce sens, La société procède à la détermination du cout standard en Euro avant de le convertir en Dinars en utilisant le cours de change de la date de clôture.

Sur cette base, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier par un examen analytique substantif que la variation du coût de production entre l'exercice 2019 et l'exercice précédent est cohérente avec le contexte de déroulement de l'activité durant cet exercice.
- Vérifier que les éléments variables retenus pour le calcul des coûts standard ne s'écartent pas de façon significative de la réalité.

- Vérifier le stade de production des produits semi-finis, à partir des fiches de suivi des ordres de fabrication édité par la solution GPAO.
- Vérifier le stade de production des produits semi-finis, lors des opérations de prise d'inventaire physique du stock, afin de s'assurer du degré d'avancement de ces stocks.
- Vérifier que les coûts de production sont inférieurs aux prix de vente.
- Vérifier la date de production des stocks et s'assurer que le cours de change à cette date est très proche du celui de la date de clôture et par conséquent l'emploi de ce taux ne peut être à l'origine des anomalies significatives.

4- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les

questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la

responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous avons conclu qu'une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société est établie avec la Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation en date du premier décembre 2012 et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 03 Avril 2020

Le Commissaire Aux Comptes

UNIVERS AUDIT Sarl

Rachid NACHI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles **200 (nouveau) et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement autorisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous n'a pas tenus informés d'aucune convention et opération nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2019. Dans ce cadre, nous n'avons pas identifié de nouvelles conventions ou opérations conclues durant cette période.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'effet s'est poursuivi au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 :

B.1- La société « New Body Line SA » a conclu un contrat de location d'un local utilisé en tant qu'usine avec M. Nessim REJEB, Directeur Général Adjoint de la société. En 2017, ce contrat a fait l'objet d'un avenant qui prévoit un loyer mensuel brut de 5 000 Dinars avec une augmentation de 5% chaque deux ans. Dans ce cadre, la charge de l'exercice se rapportant à cette convention s'élève à 63 000 Dinars.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Le Conseil d'Administration réunis le 30/03/2013 a autorisé l'ensemble des avantages suivants en faveur du Président Directeur Général :

- Un salaire mensuel net de 5000 DT payable sur 14 mensualités ;
- La prise en charge de la contribution de la CNSS ;
- Une voiture de fonction pour une valeur maximale de 120 000 DT ;
- Un quota maximal de carburant de 500 L par mois ;
- Une prise en charge par la société de 250 DT de téléphone mobile par mois ; et
- Un congé annuel payé à raison de 2 jours par mois.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration réuni le 24/12/2012 a décidé de nommer un Directeur Général Adjoint à compter du 01/02/2013 et ce en vue d'assister le Président Directeur Général dans tous ses efforts de conduite, de gestion et de développement de la société. Ainsi, ce Conseil d'Administration a autorisé l'ensemble des avantages suivants en faveur du Directeur Général Adjoint :

- Un salaire net mensuel de 1000 DT et la prise en charge de la contribution de la CNSS

A ce titre, le Conseil d'Administration réuni le 19/03/2020 a décidé de porter le salaire net du Directeur Général Adjoint à 2 000 Dinars avec un effet rétroactif à compter de janvier 2019.

C-2- Les obligations et engagements vis-à-vis du Président Directeur Général et du Directeur Général Adjoint, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit (en DT) :

	Charges de l'exercice		Passif	
	PDG	DGA	PDG	DGA
Avantages à court terme	101 139	30 156	31 121	4 614
Prise en charge de la CNSS	2 058	5 208 (Régime Normal)	531	2 980 (Régime Normal)
Total	103 197	35 364	32 652	7 594

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nos investigations ne nous ont pas permis de déceler d'autres conventions entrant dans le cadre des dits articles

Tunis, le 03 Avril 2020

Le Commissaire Aux Comptes

UNIVERS AUDIT Sarl

Rachid NACHI

Etats financiers annuels de SICAV

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 mai 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes PROAUDIT représenté par M. Tarak ZAHAF.

BILAN

au 31 décembre 2019

(Unité : Dinars tunisiens)

<u>ACTIF</u>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	45 843 418	52 572 161
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		3 260 854	3 215 817
b- Obligations et valeurs assimilées		42 582 564	49 356 344
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		16 848 243	12 422 431
a- Placements monétaires	3 - 2	13 207 260	9 928 806
b- Disponibilités	3 - 3	3 640 983	2 493 625
AC 3 - Créances d'exploitation	3 - 4	3 112 566	-
TOTAL ACTIF		65 804 227	64 994 592
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 5	145 569	152 637
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 6	50 211	41 266
TOTAL PASSIF		195 780	193 903
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	3 - 7	62 103 944	61 862 506
CP- 2 Sommes Capitalisables (*)		3 504 503	2 938 183
a- Sommes Capitalisables des exercices antérieurs		130	383
b- Sommes Capitalisables de l'exercice	3 - 8	3 504 373	2 937 800
ACTIF NET		65 608 447	64 800 689
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		65 804 227	64 994 592

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2019
(Unité : Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4 – 1	2 851 422	2 792 853
a- Dividendes		160 218	71 882
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 691 204	2 720 971
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4 – 2	1 387 579	1 094 346
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 239 001	3 887 199
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4 – 3	557 079	587 569
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 681 922	3 299 630
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4 – 4	132 746	122 083
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 549 176	3 177 547
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		(44 803)	(239 747)
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE (*)		3 504 373	2 937 800
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		44 803	239 747
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2 463	40 688
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		79 059	31 561
Frais de négociation de titre		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3 630 698	3 249 796

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2019

(unité : Dinars tunisiens)

	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	3 630 698	3 249 796
a- Résultat d'exploitation	3 549 176	3 177 547
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	2 463	40 688
c- +/- values réalisées sur cession de titres	79 059	31 561
d- Frais de négociation des titres	-	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	(2 994 458)	(2 605 717)
<u>AN 3 – Transactions sur le capital (*)</u>		
a- Souscriptions	38 463 464	46 235 948
* Capital	36 611 900	44 541 700
* Régularisation des sommes non Capitalisables	102 442	30 334
* Régularisation des sommes Capitalisables	1 749 122	1 663 914
b- Rachats	(38 291 946)	(47 036 355)
* Capital	(36 460 000)	(45 190 800)
* Régularisation des sommes non Capitalisables	(94 426)	(33 137)
* Régularisation des sommes Capitalisables	(1 737 520)	(1 812 418)
VARIATION DE L'ACTIF NET	807 758	(156 328)
AN 4 - Actif net		
a- En début de l'exercice	64 800 689	64 957 018
b- En fin de l'exercice	65 608 447	64 800 689
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a- En début de l'exercice	617 757	624 248
b- En fin de l'exercice	619 276	617 757
VALEUR LIQUIDATIVE	105,944	104,897
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	5,53%	4,68%

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

PRESENTATION DE POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, promu par la Poste Tunisienne et régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier le 26 août 2008 sous le n° 19-2008, sa date d'ouverture au public est le 6 juillet 2009.

Suivant procès-verbal enregistré en date du 14 novembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, tenue en date du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'une SICAV de distribution en une SICAV de capitalisation.

Ces modifications sont entrées en vigueur à partir de l'exercice 2019.

1. NOTE SUR LE REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2019 ont été établis conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. NOTE SUR LES BASES DE MESURE ET LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achats, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires , ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent , au 31 Décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » figurant au bilan arrêté à la même date .

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement , à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Aout 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Ce changement de méthode comptable a concerné la ligne BTA 6,5% JUIN 2025 acquise, puis cédée, courant l'exercice 2019 qui a été valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2019.

2.3. Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Désignation du titre	Nb de titres	Cout d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% actif	% actif net	Note / garantie
<u>Obligations & Valeurs assimilées</u>		41 067 400	42 582 564	64,71%	64,90%	
AMEN BANK 2011/1	20 000	400 000	405 171	0,62%	0,62%	
AMEN BANK SUB 2009 (A)	5 000	166 500	168 350	0,26%	0,26%	
AMEN BANK SUB 2017-1	10 000	1 000 000	1 040 708	1,58%	1,59%	
AMEN BANK SUBORDONNE 2016-1	20 000	1 600 000	1 610 784	2,45%	2,46%	
ATB SUB 2017	10 000	1 000 000	1 062 330	1,61%	1,62%	
ATL 2013/1	20 000	400 000	415 143	0,63%	0,63%	BBB
ATL 2013-2	5 000	100 000	100 740	0,15%	0,15%	BBB
ATL 2015 2	10 000	400 000	420 384	0,64%	0,64%	BBB
ATL 2016 -1	10 000	400 000	412 362	0,63%	0,63%	BBB
ATL 2018-1	10 000	800 000	824 450	1,25%	1,26%	BB
ATL 2019-1	20 000	2 000 000	2 013 185	3,06%	3,07%	BBB-
ATL SUB 2017	15 000	1 500 000	1 519 999	2,31%	2,32%	BB
ATTIJARI BANK SUB 2015	15 000	300 000	303 065	0,46%	0,46%	
ATTIJARI LEASING 2016 -1	10 000	400 000	410 586	0,62%	0,63%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-2 7 ANS	20 000	2 000 000	2 104 609	3,20%	3,21%	BB+
ATTIJARI LEASING SUB 2018-1	10 000	800 000	835 030	1,27%	1,27%	BB-
BH 2009	5 000	192 000	192 022	0,29%	0,29%	BBB-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	10 000	142 000	145 958	0,22%	0,22%	BBB-
BH 2013-1 VAR TMM+1.80%	10 000	142 000	147 523	0,22%	0,22%	BBB-
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	15 000	1 200 000	1 265 060	1,92%	1,93%	
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	5 000	400 000	421 687	0,64%	0,64%	
BH SUB 2019-1 VAR TMM+2.1%	15 000	1 500 000	1 590 188	2,42%	2,42%	
BNA SUB 2017-1	10 000	1 000 000	1 036 405	1,57%	1,58%	
BNA SUB 2018-1	10 000	800 000	820 831	1,25%	1,25%	
BTE 2016	10 000	600 000	633 184	0,96%	0,97%	
BTE 2019-1 (A) TF 11%	7 500	750 000	760 126	1,16%	1,16%	
BTE 2019-1 (A) TMM+2.75%	7 500	750 000	759 568	1,15%	1,16%	

CIL 2014-2	5 000	100 000	105 597	0,16%	0,16%	BBB-
CIL 2018/1	10 000	1 000 000	1 081 083	1,64%	1,65%	BBB-
CIL-2016-1-7.5%-5ANS	10 000	400 000	415 082	0,63%	0,63%	BBB-
Hannibal LEASE 2015-1	2 000	40 000	41 661	0,06%	0,06%	BB
Hannibal LEASE 2015-1 SUB	5 000	100 000	100 626	0,15%	0,15%	B
Hannibal LEASE 2015-2	5 000	200 000	209 330	0,32%	0,32%	BB
Hannibal LEASE 2016-1	10 000	400 000	412 542	0,63%	0,63%	BB
Hannibal LEASE 2016-2	20 000	1 600 000	1 609 360	2,45%	2,45%	BB
Hannibal LEASE 2017-3	15 000	1 500 000	1 592 219	2,42%	2,43%	BB
Hannibal LEASE 2018-2	5 000	500 000	538 012	0,82%	0,82%	BB
ML SUB 2018-1 VAR TMM+2.3%	10 000	800 000	842 970	1,28%	1,28%	BB
ML SUB 2018-1 VAR TMM+2.3%	2 500	200 000	210 742	0,32%	0,32%	BB
MODERN LEASING 2012	25 000	500 000	522 581	0,79%	0,80%	BBB
STB 2010/1 (B)	10 000	399 700	412 850	0,63%	0,63%	
STB SUB 2019-1 (A) TF 10.5%	20 000	2 000 000	2 015 148	3,06%	3,07%	
STB SUB 2019-1 (A) TMM+2.3%	15 000	1 500 000	1 510 808	2,30%	2,30%	
Tunisie Leasing 2017-1	20 000	2 000 000	2 071 119	3,15%	3,16%	BBB+
Tunisie Leasing 2017-2	10 000	1 000 000	1 058 770	1,61%	1,61%	BBB+
TL SUB 2018	20 000	2 000 000	2 158 484	3,28%	3,29%	BBB-
Tunisie Leasing SUB 2016	10 000	600 000	630 583	0,96%	0,96%	BB+
TLF 2019-1 CB TF	4 000	400 000	419 182	0,64%	0,64%	BBB
TLF 2019-1 CA TV	4 000	400 000	417 032	0,63%	0,64%	BBB
TUNISIE FACTORING 2014-1	10 000	200 000	211 694	0,32%	0,32%	BBB
UBCI 2013-1	10 000	200 000	206 391	0,31%	0,31%	
UIB 2011-1 Catégorie B	20 000	1 200 000	1 221 151	1,86%	1,86%	
UIB 2012-1	20 000	285 200	299 220	0,45%	0,46%	
UIB SUBORDONNE 2016	10 000	600 000	635 033	0,97%	0,97%	
UNIFACTOR 2015	5 000	200 000	213 846	0,32%	0,33%	BB
Titres OPCVM		3 221 669	3 260 854	4,96%	4,97%	
SICAV-BH obligataire	31 193	3 221 669	3 260 854	4,96%	4,97%	
TOTAL		44 289 069	45 843 418	69,67%	69,87%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

Désignation	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 Décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2018	50 899 645	1 624 551	47 965	52 572 161	
* Acquisitions de l'exercice					
BTA	4 300 000			4 300 000	
Obligations	9 800 000			9 800 000	
Titres OPCVM	14 960 644			14 960 644	
* Cessions et remboursements de l'exercice					
Remboursement et cession de BTA	-13 500 000			-13 500 000	-7 693
Annuités et cessions des obligations des sociétés	-7 253 150			-7 253 150	-22 000
Cession de titres OPCVM	-14 918 070			-14 918 070	108 752
* Variation des plus ou moins valeurs latentes			2 463	2 463	
* Décote BTA 5,5% octobre 2018			-11 243	-11 243	
* Variation des intérêts courus		-109 387		-109 387	
Soldes au 31 décembre 2019	44 289 069	1 515 164	39 185	45 843 418	79 059

3-2 Placements Monétaires

Les placements monétaires affichent un solde de **13 207 260** dinars au 31-12-2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2019	% Actif	Emetteur
CD061119/050120UF (11,5%,60J)	1 969 910	1 997 994	3,04%	UNION DE FACTORING
CD121219/310120ML (11,5%,50J)	1 481 135	1 488 681	2,26%	MODERN LEASING
CD131119/120120BNA (11,81%,60J)	1 969 115	1 994 338	3,03%	BNA
CD171219/050220ML (11,5%,50J)	1 481 135	1 486 794	2,26%	MODERN LEASING
CD181219/060220UF (11,5%,50J)	1 481 135	1 486 417	2,26%	UNION DE FACTORING
CD281119/170120UF (11,5%,50J)	1 974 845	1 991 951	3,03%	UNION DE FACTORING
Total Certificat de Dépôt	10 357 275	10 446 175	15,87%	

BT301219/290320APPLIANCES (11,6%,90J)	1 466 181	1 466 932	2,23%	APPLIANCES AND ELECTRONICS DISTRIBUTORS
BT301219/290320GRIN (11,5%,90J)	782 114	782 512	1,19%	GRINPARAPHA
Total Billet de trésorerie	2 248 295	2 249 444	3,42%	
CAT240919/230920 (10,73%,365J)	500 000	511 641	0,78%	BH BANK
Total compte à terme	500 000	511 641	0,78%	
Total	13 105 570	13 207 260	20,07%	

3-3 Disponibilité :

Le solde de ce poste s'élève à **3 640 983** dinars au 31-12-2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Dépôts à vue	3 640 983	2 493 625
Total	3 640 983	2 493 625

3-4 Créance d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à **3 112 566** dinars au 31-12-2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Cession de titre "SICAV BH OBLIGATAIRE" à encaisser	2 073 302	-
Solde des souscriptions/Rachats	1 039 264	-
Total	3 112 566	-

3-5 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **145 569** dinars au 31-12-2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Rémunération du gestionnaire à payer	25 689	26 936
Rémunération du distributeur à payer	119 880	125 701
Total	145 569	152 637

3-6 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2019 à **50 211** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Jetons de présence	15 000	15 000
Redevances CMF à payer	6 373	6 206
Etat retenues à la source	-	85
Honoraires CAC à payer	22 050	18 789
TCL à payer	838	1 186
Frais de conseil et d'assistance à payer	5 950	-
Total	50 211	41 266

3-7 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2019 au 31-12-2019 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2018	
Montant	61 862 506
Nombre de titres	617 757
Nombre d'actionnaires	892
Souscriptions réalisées	
Montant (nominal)	36 611 900
Nombre de titres émis	366 119
Rachats effectués	
Montant (nominal)	(36 460 000)
Nombre de titres rachetés	(364 600)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 463
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	79 059
Frais de négociation de titre	-
Régularisation des sommes non Capitalisables	8 016
Capital au 31-12-2019	
Montant	62 103 944
Nombre de titres	619 276
Nombre d'actionnaires	993

3-8 Notes sur les sommes Capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés (ou diminués) des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-12-2019 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes Capitalisables
Exercice antérieur	130	-	130
Exercice 2019	3 549 176	(44 803)	3 504 373

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31 Décembre 2019 la somme de **2 851 422** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des BTA	151 994	574 867
Revenus des titres OPCVM	160 218	71 882
Revenus des obligations	2 539 210	2 146 104
TOTAL	2 851 422	2 792 853

4-2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au 31 Décembre 2019 la somme de **1 387 579** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts des placements à termes	47 953	19 824
Intérêts des certificats de dépôts	1 280 225	1 074 522
Intérêts des Billets de trésoreries	59 401	-
Total	1 387 579	1 094 346

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à **557 079** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	98 308	103 689
Rémunération du distributeur	458 771	483 880
Total	557 079	587 569

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à **132 746** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Redevances CMF	65 539	69 126
Honoraires commissaires aux comptes	20 357	20 371
Autres charges AGO amortis	14 450	8 586
Jetons de présence	15 000	15 000
TCL	10 950	8 988
Contribution sociale de solidarité	500	-
Frais de conseil et d'assistance	5 950	-
Autres charges	-	12
Total	132 746	122 083

5- DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS :

5.1 Données par action :

Données par action	2019	2018	2017	2016	2015
Revenus des placements	6,844	6,292	5,607	5,563	5,707
Charge de gestion des placements	0,900	0,951	0,917	0,976	1,007
<u>Revenu net de placements</u>	5,944	5,341	4,690	4,587	4,700
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	0,214	0,198	0,491	0,210	0,191
<u>Résultat d'exploitation (1)</u>	5,730	5,144	4,199	4,377	4,509
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,072	-0,388	-0,171	-0,443	-0,575
<u>Somme capitalisable de l'exercice</u>	5,658	4,756	4,028	3,934	3,934
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	0,004	0,066	-0,020	-0,026	-0,001
+/- valeurs réalisées sur cession des titres	0,128	0,051	0,050	0,014	-0,012
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
<u>+/- valeurs sur titres (+) Frais de négociation (2)</u>	0,132	0,117	0,030	-0,011	-0,013
<u>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</u>	5,862	5,261	4,229	4,364	4,496
<u>Résultat non capitalisable de l'exercice</u>	0,132	0,117	0,030	- 0,011	-0,013
Régularisation du résultat non capitalisable	0,013	-0,004	-0,004	0,002	0,006
<u>Somme non capitalisable de l'exercice</u>	0,145	0,113	0,026	-0,009	-0,007
Distribution de dividendes	4,756	4,028	3,934	3,934	3,703
Valeur liquidative	105,944	104,897	104,056	103,935	103,946

5.2 Ratios pertinents :

Libellé	2019	2018	2017	2016	2015
Actif Net Moyen	65 204 568	64 882 074	61 714 297	64 604 586	56 623 970
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,85%	0,91%	0,93%	0,85%	0,85%
Autres charges / actif net moyen	0,20%	0,19%	0,50%	0,18%	0,16%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	5,44%	4,89%	4,25%	3,81%	3,80%

6 - Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

- La gestion de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.
- La banque de l'Habitat assure les fonctions de dépositaire pour la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV. En contrepartie de ses services, la banque de l'Habitat perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire
- L'office Nationale des postes est désigné distributeur de la « POSTTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ». Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortant. Le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

1. Opinion sur les états financiers

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration réuni le 29 Janvier 2019, nous avons effectué l'audit des états financiers de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date , ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis , les états financiers ci-joints, faisant apparaître un total du bilan, de **D : 65 804 227**, un actif net de **D : 65 608 447** et un bénéfice de **D : 3 630 698** présentent sincèrement , dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date , conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

3. Paragraphe d'observations

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous estimons utiles d'attirer votre attention sur les observations suivantes :

- Un abonnement relatif à des frais de conseil et d'assistance a été opéré entre la date du 16 décembre et la date d'arrêté au 31/12/2019 pour un montant total de 5 950 dinars.

Ces charges ne sont pas prévues dans le paragraphe III.4 « Frais de gestion et autres charges » du prospectus d'émission de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ».

L'impact d'un tel abonnement a eu pour effet une minoration de la valeur liquidative au 31 Décembre 2019 de 10 Millimes.

- la note 2-2 des états financiers décrit la méthode adoptée par la société « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Les emplois en titres émis par la « Tunisie Leasing & Factoring » représentent à la clôture de l'exercice 10,59% du total actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » par rapport au paragraphe 2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent pas détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion, semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction pour l'établissement des états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuités de

l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable, que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance , qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que , individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie , nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs , concevons et mettons -en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques , et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion . Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et , selon les éléments probants obtenus , quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation . Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou , si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée . Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport . Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation .

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle .
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes , nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier , nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société . A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

Tunis, le 19 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

PROAUDIT

Tarak

ZAHAF

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT », nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

I.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2019

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration de conventions nouvelles conclues par votre société et entrants dans le champ d'application de ces articles. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

I.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2019

- Une première convention, conclue avec BH INVEST, en vertu de laquelle cette dernière assure, pour le compte de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT », les fonctions de gestionnaire moyennant une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2019, le montant de cette rémunération, s'élève à 98 308 dinars, porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- Une deuxième convention, conclue avec la Banque de l'Habitat, en vertu de laquelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT », en contrepartie d'une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire « BH INVEST ».
- Une troisième convention, conclue avec l'Office Nationale des Postes, en vertu de laquelle ce dernier a été désigné distributeur des valeurs de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT », en contrepartie d'une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2019, le montant de cette rémunération, s'élève à 458 771 dinars, porté également parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

- Conformément à L'AGE du 16 juin 2016, il est prévu, à partir de l'année 2016, des jetons de présence pour les membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité.

Le montant de cette rémunération, s'élève à 15 000 dinars pour l'exercice 2019, porté aux charges d'exploitation au niveau de l'état de résultat.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 19 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

PROAUDIT

Tarak ZAHAF

MAC EPARGNE ACTIONS FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNE ACTIONS FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 2.963.839, un actif net de D : 2.948.919 et un déficit de D : 159.890.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC EPARGNE ACTIONS FCP », au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car

la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 27 mars 2020

Le Commissaire aux comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	2 500 797	3 082 680
Actions, et droits rattachés		2 500 797	3 082 680
Placements monétaires et disponibilités		461 109	769 442
Disponibilités		461 109	769 442
Autres actifs		1 933	2 133
TOTAL ACTIF		2 963 839	3 854 255
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	10 151	12 858
Autres créditeurs divers	6	4 769	6 521
TOTAL PASSIF		14 920	19 379
ACTIF NET			
Capital	7	2 922 010	3 876 624
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		(33 651)	(90 642)
Sommes distribuables de l'exercice		60 560	48 894
ACTIF NET		2 948 919	3 834 876
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 963 839	3 854 255

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2019	Année 2018
Revenus du portefeuille-titres	8	<u>105 222</u>	<u>107 252</u>
Dividendes		105 222	107 252
Revenus des placements monétaires	9	<u>6 008</u>	<u>5 879</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		111 230	113 131
Charges de gestion des placements	10	(42 299)	(49 849)
REVENU NET DES PLACEMENTS		68 931	63 282
Autres charges	11	(8 020)	(11 010)
RESULTAT D'EXPLOITATION		60 911	52 272
Régularisation du résultat d'exploitation		(351)	(3 378)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		60 560	48 894
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		351	3 378
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		43 864	(72 455)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(225 116)	468 230
Frais de négociation de titres		(39 549)	(92 128)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(159 890)	355 919

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2019	Année 2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	(159 890)	355 919
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	60 911	52 272
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	43 864	(72 455)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(225 116)	468 230
Frais de négociation de titres	(39 549)	(92 128)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(726 067)	(344 584)
Souscriptions		
- Capital	810 836	3 532 589
- Régularisation des sommes non distribuables	(5 632)	453 442
- Régularisation des sommes distribuables	(4 495)	(97 486)
Rachats		
- Capital	(1 562 698)	(3 921 943)
- Régularisation des sommes non distribuables	23 681	(415 277)
- Régularisation des sommes distribuables	12 241	104 091
VARIATION DE L'ACTIF NET	(885 957)	11 335
ACTIF NET		
En début d'exercice	3 834 876	3 823 541
En fin d'exercice	2 948 919	3 834 876
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	156 316	173 534
En fin d'exercice	125 999	156 316
VALEUR LIQUIDATIVE	23,404	24,533
TAUX DE RENDEMENT	(4,60%)	11,34%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« MAC EPARGNE ACTIONS FCP » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés. Il a été créé à l'initiative de la Société « AMEN BANK » et la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 24 Février 2009.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 13 juillet 2009.

Le conseil d'administration de « Mac SA » gestionnaire de « MAC EPARGNE ACTIONS FCP » réuni le 02 Mai 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de D : 100 à D : 10 et ce à partir du 02 janvier 2013.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« MAC EPARGNE ACTIONS FCP » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l' « AMEN BANK ». Le gestionnaire étant MAC-SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2019 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 2.500.797 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Actions, & droits rattachés		2 625 963	2 500 797	84,80%
ASSAD	32 750	251 264	233 999	7,94%
ATB	43 400	183 491	173 687	5,89%
BNA	18 500	227 031	219 355	7,44%
CARTHAGE CEMENT	1 600	1 914	1 914	0,06%
EURO CYCLES	10 000	173 063	187 700	6,37%
HANNIBAL LEASE	9 010	72 184	40 905	1,39%
I.C.F	1 305	187 719	157 365	5,34%
MONOPRIX	8 500	68 014	67 864	2,30%
S.A.H	23 500	264 230	278 428	9,44%
BH ASSURANCE	3 494	110 093	116 350	3,95%
SOTIPAPIER	25 000	166 026	174 200	5,91%
SOTUVER	20 000	184 373	168 540	5,72%
STAR	1 150	171 479	162 222	5,50%
UIB	10 200	257 768	232 458	7,88%
UNIMED	30 000	307 314	285 810	9,69%
TOTAL		2 625 963	2 500 797	84,80%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2018</u>	3 251 710	(169 030)	3 082 680	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions côtées	5 568 351		5 568 351	
* <u>Cessions de l'exercice</u>				
Actions côtées	(6 194 098)		(6 194 098)	(225 116)
* <u>Variation des plus (ou moins) values latentes</u>				
Actions côtées		43 864	43 864	
<u>Soldes au 31 décembre 2019</u>	2 625 963	(125 166)	2 500 797	(225 116)

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à D : 10.151, contre D : 12.858, au 31 décembre 2018 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	9 254	11 715
Rémunération du dépositaire	897	1 143
Total	10 151	12 858

Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 4.769, contre D : 6.521, à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du CAC	4 433	6 055
Redevance du CMF	249	327
Retenue à la source	87	139
Total	4 769	6 521

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2018

Montant	3 876 624
Nombre de parts	156 316
Nombre de copropriétaires	303

Souscriptions réalisées

Montant	810 836
Nombre de parts émises	32 695
Nombre de copropriétaires nouveaux	32

Rachats effectués

Montant	(1 562 698)
Nombre de parts rachetées	(63 012)
Nombre de copropriétaires sortants	(103)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	43 864
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(225 116)
Régularisation des sommes non distribuables	18 049
Frais de négociation de titres	(39 549)

Capital au 31-12-2019

Montant	2 922 010
Nombre de parts	125 999
Nombre de copropriétaires	232

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2019 à D : 105.222, contre D : 107.252, au 31 décembre 2018 et englobent exclusivement les dividendes reçus sur les actions admises à la cote.

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2019 à D : 6.008, contre D : 5.879; au 31 décembre 2018 et englobent les intérêts des dépôts à vue.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période close le 31 décembre 2019 à D : 42.299, contre D : 49.849, au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	38 454	45 317
Rémunération du dépositaire	3 845	4 532
Total	<u>42 299</u>	<u>49 849</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2019 à D : 8.020, contre D : 11.010, au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du CAC	4 353 0	6 296 0
Redevance du CMF	3 231 0	3 808 0
Services bancaires et assimilés	207 0	195 0
Autres	229	711
Total	<u>8 020</u>	<u>11 010</u>

Note 12 : Autres informations

12.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	0,883	0,724	0,441	0,336	0,322
Charges de gestion des placements	(0,336)	(0,319)	(0,271)	(0,287)	(0,244)
Revenus net des placements	<u>0,547</u>	<u>0,405</u>	<u>0,169</u>	<u>0,049</u>	<u>0,078</u>
Autres charges	(0,064)	(0,070)	(0,067)	(0,056)	(0,040)
Résultat d'exploitation (1)	<u>0,483</u>	<u>0,334</u>	<u>0,102</u>	<u>(0,006)</u>	<u>0,038</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,003)	(0,022)	0,015	0,006	0,004
Sommes distribuables de l'exercice	<u>0,481</u>	<u>0,313</u>	<u>0,117</u>	<u>-</u>	<u>0,042</u>

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titre	0,348	(0,464)	(1,211)	(0,637)	1,108
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(1,787)	2,995	2,294	4,405	(0,760)
Frais de négociation de titres	(0,314)	(0,589)	(0,448)	(0,694)	(0,613)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	(1,752)	1,943	0,635	3,075	(0,265)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(1,269)	2,277	0,737	3,068	(0,227)
Résultat non distribuable de l'exercice	(1,752)	1,943	0,635	3,075	(0,265)
Régularisation du résultat non distribuable	0,143	0,244	0,047	0,019	(0,035)
Sommes non distribuables de l'exercice	(1,609)	2,187	0,682	3,094	(0,299)
Valeur liquidative	23,404	24,533	22,033	21,235	18,141
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,40%	1,37%	1,25%	1,46%	1,33%
Autres charges / actif net moyen	0,27%	0,30%	0,31%	0,28%	0,22%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,01%	1,34%	0,54%	0,00%	0,23%

12.2 Rémunérations du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EPARGNE ACTIONS FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement, et versée trimestriellement.
- Une commission de surperformance si le fonds dépasse un rendement minimum exigé de 15%. Cette commission de surperformance fixée à 10% hors taxes, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement et versée trimestriellement avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes par an.

Etats financiers annuels de SICAV

LA GENERALE OBLIG-SICAV

LA GENERALE OBLIG-SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **29 mai 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	4 652 058,282	6 439 477,557
Obligations et valeurs assimilées		4 141 996,368	5 916 209,666
Titres des Organismes de Placement Collectif		510 061,914	523 267,891
Placements monétaires et disponibilités		5 621 960,240	5 671 357,189
Placements monétaires	5	3 484 105,272	4 494 157,883
Disponibilités		2 137 854,968	1 177 199,306
Créances d'exploitation	6	9 198,822	5 461,336
TOTAL ACTIF		10 283 217,344	12 116 296,082
PASSIF			
Dettes sur opérations de pensions livrées des titres reçus en pension		-	1 002 500,156
Opérateurs créditeurs	7	24 104,977	21 886,350
Autres créditeurs divers	8	18 378,547	18 365,424
TOTAL PASSIF		42 483,524	1 042 751,930
ACTIF NET			
Capital	9	9 653 658,417	10 585 972,767
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		587 075,403	487 571,385
ACTIF NET		10 240 733,820	11 073 544,152
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10 283 217,344	12 116 296,082

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	Note	Année 2019	Année 2018
Revenus du portefeuille-titres	10	423 051,838	394 085,138
Revenus des obligations et valeurs assimilées		315 187,265	374 454,048
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		107 864,573	19 631,090
Revenus des placements monétaires	11	259 603,173	167 917,132
Revenus des prises en pension	12	87 204,051	30 133,624
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		769 859,062	592 135,894
Intérêts des mises en pension		-	(2 416,868)
Charges de gestion des placements	13	(72 835,213)	(71 710,196)
REVENU NET DES PLACEMENTS		697 023,849	518 008,830
Autres charges	14	(21 755,360)	(21 224,574)
RESULTAT D'EXPLOITATION		675 268,489	496 784,256
Régularisation du résultat d'exploitation		(88 193,086)	(9 212,871)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		587 075,403	487 571,385
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		88 193,086	9 212,871
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(86 572,413)	(1 945,088)
Variation plus (ou moins) values potentielles sur titres		7 381,521	4 491,687
RESULTAT DE L'EXERCICE		596 077,597	499 330,855

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Année 2019</i>	<i>Année 2018</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	596 077,597	499 330,855
Résultat d'exploitation	675 268,489	496 784,256
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 381,521	4 491,687
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(86 572,413)	(1 945,088)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 428 887,929)	764 281,820
Souscriptions		
- Capital	25 683 278,069	15 732 532,179
- Régularisation des sommes non distribuables	1 048 287,868	588 698,335
- Régularisation des sommes distribuables	1 057 465,984	273 199,577
Rachats		
- Capital	(26 985 924,404)	(14 987 079,081)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 086 336,376)	(560 656,742)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 145 659,070)	(282 412,448)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(832 810,332)	1 263 612,675
ACTIF NET		
En début de l'exercice	11 073 544,152	9 809 931,477
En fin de l'exercice	10 240 733,820	11 073 544,152
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	103 434	95 876
En fin de l'exercice	90 706	103 434
VALEUR LIQUIDATIVE	112,900	107,059
TAUX DE RENDEMENT	5,46%	4,63%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 26 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE-OBLIG SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », le dépositaire étant l'ATB.

La GENERALE OBLIG-SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « GENERALE OBLIG-SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Opérations de pensions livrées

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5 - Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6 - Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 4.652.058,282 , s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% actif net
<u>Obligations et valeurs assimilés</u>		3 995 704,250	4 141 996,368	40,45%
Obligations des sociétés		3 995 085,500	4 141 360,656	40,44%
EO AIL 2015/1 CAT A	3 000	60 000,000	61 484,853	0,60%
EO AIL 2015/1 CAT B	4 000	240 000,000	246 094,689	2,40%
EO SUB AMEN BANK 2012	6 667	200 010,000	204 175,603	1,99%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	99 900,000	101 006,761	0,99%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	99 900,000	101 634,061	0,99%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+0,85%)	3 000	119 910,000	122 662,811	1,20%
EO SUB AMEN BANK 2014	1 000	20 000,000	20 992,350	0,20%
EO AMEN BANK SUB 2016-1	3 000	120 000,000	120 795,803	1,18%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	260 000,000	272 168,961	2,66%
EO SUB ATB 2017 CAT A	1 000	100 000,000	106 215,930	1,04%
EO ATL 2013-2	1 000	20 000,000	20 147,934	0,20%
EO ATL 2013-2	500	10 000,000	10 073,967	0,10%
EO ATL 2014-3	2 000	40 000,000	42 173,309	0,41%
EO ATL 2015-2 CAT A	3 000	120 000,000	126 116,236	1,23%
EO ATL 2017/1 CAT A	2 000	120 000,000	125 783,725	1,23%
EO ATL 2017-2 CAT A	1 500	120 000,000	126 121,167	1,23%
EO BTK 2009	1 000	39 965,500	42 267,984	0,41%
EO CIL 2018/1	1 900	190 000,000	205 405,721	2,01%
EO CIL 2017/2	1 110	88 800,000	93 305,799	0,91%
EO HL 2015/1	3 000	60 000,000	60 374,609	0,59%
EO HL 2015/2	500	20 000,000	20 933,050	0,20%
EO HL 2015/2	3 500	140 000,000	146 531,344	1,43%
EO HL 2016/2	2 000	80 000,000	80 454,820	0,79%
EO HL 2017/2	1 000	60 000,000	61 755,738	0,60%
EO TL 2015/2 TF CAT A	2 000	40 000,000	40 047,126	0,39%
EO UIB 2009/1	2 000	66 600,000	67 945,102	0,66%

EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	150 000,000	152 643,934	1,49%
EO SUB UIB 2015	7 000	140 000,000	144 461,027	1,41%
EO UIB SUB 2016	3 000	180 000,000	190 510,027	1,86%
EO BTE 2016	1 500	90 000,000	94 977,666	0,93%
EO UNIFACTOR 2018 CB (TMM+2,5%)	1 500	120 000,000	120 855,208	1,18%
EO UNIFACTOR 2015 CAT A TF	1 000	40 000,000	42 024,767	0,41%
EO UNIFACTOR 2015 CAT B (TMM+2,5%)	1 000	40 000,000	42 769,175	0,42%
EO SUB BH 2015 CAT A	2 000	40 000,000	41 403,978	0,40%
EO SUB BH 2015 CAT A	3 000	60 000,000	62 105,967	0,61%
EO BH SUB 2018-1	2 500	200 000,000	208 617,268	2,04%
EO BH SUB 2019-1	2 000	200 000,000	212 284,153	2,07%
EO SUB TJR BANK 2015	10 000	200 000,000	202 038,033	1,97%
Emprunt national		618,750	635,712	0,01%
Emprunt National 2014/CAT/C	10	618,750	635,712	0,01%
<u>Titres des Organismes de Placement Collectif</u>		480 332,808	510 061,914	4,98%
Titres des OPCVM		480 332,808	510 061,914	4,98%
FINA O SICAV	1 000	104 697,981	109 304,000	1,07%
SICAV ENTREPRISE	1 062	108 445,932	113 498,064	1,11%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	41 767,500	0,41%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	27 710,000	0,27%
FCP HELION MONEO	500	50 990,500	52 824,500	0,52%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	900	94 758,232	95 850,000	0,94%
SANADETT SICAV	630	69 223,111	69 107,850	0,67%
TOTAL		4 476 037,058	4 652 058,282	45,43%
Pourcentage par rapport à l'Actif				45,24%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2018	6 243 778,306	203 990,486	(8 291,235)	6 439 477,557	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	200 000,000			200 000,000	
Titres OPCVM	2 666 103,582			2 666 103,582	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Obligations de sociétés	(1 947 030,000)			(1 947 030,000)	
Titres OPCVM	(2 686 691,080)			(2 686 691,080)	(86 572,413)
Emprunt national	(123,750)			(123,750)	
* Variations des plus ou moins values latentes			7 381,521	7 381,521	
* Variations des intérêts courus		(27 059,548)		(27 059,548)	
Soldes au 31 décembre 2019	4 476 037,058	176 930,938	(909,714)	4 652 058,282	(86 572,413)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 3.484 105,272 , se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Créances sur opérations de pensions livrées		999 789,621	1 001 678,113	9,78%
Pension Livrée AMEN BANK 8,50% au 13/01/2020 pour 20 jours		999 789,621	1 001 678,113	9,78%
Certificats de dépôt	2 500 000	2 467 291,429	2 482 427,159	24,24%
Certificat de dépôt TLF au 10/02/2020 à 11,3% pour 90 jours	500 000	489 010,455	495 115,758	4,83%
Certificat de dépôt UNIFACTOR au 15/01/2020 à 11% pour 40 jours	500 000	495 170,143	498 309,550	4,87%
Certificat de dépôt ATB au 20/01/2020 à 10,80% pour 40 jours	500 000	495 256,912	497 747,030	4,86%
Certificat de dépôt STB au 06/02/2020 à 11,10% pour 50 jours	1 000 000	987 853,919	991 254,821	9,68%
TOTAL	2 500 000	3 467 081,050	3 484 105,272	34,02%
Pourcentage par rapport au total des actifs				33,88%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à D : 9.198,822 contre D : 5.461,336 au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	9 198,822	5 417,194
Intérêts sur obligations à recevoir	-	44,142
Total	9 198,822	5 461,336

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à D : 24.104,977 contre D : 21.886,350 au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du dépositaire	5 949,233	5 949,368
Rémunération du gestionnaire	18 155,744	15 936,982
Total	24 104,977	21 886,350

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à D : 18.378,547 contre D : 18.365,424 au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	9 408,835	9 677,152
CMF	1 161,383	879,943
Etat retenue à la source	7 808,329	7 808,329
Total	18 378,547	18 365,424

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2018

Montant	10 585 972,767
Nombre de titres	103 434
Nombre d'actionnaires	369

Souscriptions réalisées

Montant	25 683 278,069
Nombre de titres émis	250 948
Nombre d'actionnaires nouveaux	85

Rachats effectués

Montant	(26 985 924,404)
Nombre de titres rachetés	(263 676)
Nombre d'actionnaires sortants	(86)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	21 938,556
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 381,521
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(86 572,413)
Résultat incorporé à la VL (A)	487 571,385
Régularisation du résultat incorporé à la VL	(59 987,064)

Capital au 31-12-2019

Montant	9 653 658,417
Nombre de titres	90 706
Nombre d'actionnaires	368

(A): Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2019.

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 423.051,838, contre D : 394.085,138 en 2018 et se détaillent comme suit :

	Année 2019	Année 2018
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	315 152,454	374 419,441
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables</i>		
sur le marché financier		
- intérêts (BTA)	-	-
- intérêts (Emprunt National)	34,811	34,607
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>		
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>		
- Dividendes	107 864,573	19 629,635
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>		
- intérêts	-	1,455
Total	423 051,838	394 085,138

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent à la clôture de l'exercice D : 259.603,173, contre D : 167.917,132 en 2018 et se détaillent ainsi :

	Année 2019	Année 2018
Intérêts des billets de trésorerie		
Intérêts des dépôts à vue	31 291,226	28 005,601
Intérêts des certificats de dépôt	228 311,947	139 911,531
Intérêts des pensions livrées		
Total	259 603,173	167 917,132

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	Année 2019	Année 2018
Intérêts des pensions livrées	87 204,051	30 133,624
Total	87 204,051	30 133,624

Note 13 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements totalisent à la clôture de l'exercice D : 72.835,213 contre D : 71.710,196 en 2018 et se détaillent ainsi :

	Année 2019	Année 2018
Commission de gestion de la CGI	66 885,348	65 760,468
Rémunération du dépositaire	5 949,865	5 949,728
Total	72 835,213	71 710,196

Note 14 : Autres charges

Les autres charges totalisent à la clôture de l'exercice D : 21.755,360 contre D : 21.224,574 en 2018 et se détaillent ainsi:

	Année 2019	Année 2018
Honoraires commissaire aux comptes	9 999,905	9 999,905
Redevance CMF	11 241,240	11 052,420
Contribution Sociale de Solidarité	200,000	-
Autres	314,215	172,249
Total	21 755,360	21 224,574

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	8,487	5,725	6,014	5,589	5,115
Charges de gestion des placements	(0,803)	(0,693)	(0,813)	(0,755)	(0,732)
Intérêts des mises en pension	0,000	(0,023)	-	-	-
Revenus net des placements	7,684	5,008	5,201	4,833	4,383
Autres charges	(0,240)	(0,205)	(0,668)	(0,217)	(0,187)
Contribution conjoncturelle	-	-	(0,436)	-	-
Résultat d'exploitation (1)	7,445	4,803	4,533	4,616	4,196
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,972)	(0,089)	(0,845)	(0,606)	(0,560)
Sommes distribuables de l'exercice	6,472	4,714	3,688	4,010	3,635
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,081	0,043	0,022	0,230	(0,018)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(0,954)	(0,019)	0,012	(0,011)	0,033
Plus (ou moins) values sur titres (2)	(0,873)	0,025	0,034	0,219	0,016
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,572	4,828	4,567	4,835	4,211
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,873)	0,025	0,034	0,219	0,016
Régularisation du résultat non distribuable	0,242	0,002	(0,047)	(0,076)	(0,018)
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,631)	0,026	(0,012)	0,143	(0,002)
Distribution de dividendes	-	-	4,010	3,636	3,625
Valeur liquidative	112,900	107,059	102,319	102,653	102,137
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	0,73%	0,66%	0,79%	0,74%	0,72%
Autres charges / actif net moyen	0,22%	0,20%	0,23%	0,21%	0,18%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,88%	4,50%	3,60%	3,92%	3,56%

15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « GENERALE-OBLIG SICAV » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 10.283.217, un actif net de D : 10.240.734 et un bénéfice de D : 596.078.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observations

1- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice, 45,24% du total des actifs, se situant ainsi en dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 54,67% du total des actifs, dépassent le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

2- Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 20,79% du total des actifs se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 26 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions précitées.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 26 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE